

# Rapport de la Commission non permanente – Planification optimale des infrastructures d'accueil, d'encadrement et d'éducation dédiées à l'enfance

## Table des matières

<b>1. Composition .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Objectifs et résultats .....</b>	<b>4</b>
<b>4. Situation actuelle (août 2018) .....</b>	<b>4</b>
4.1 Ecole primaire - Degrés 1H - 8H.....	4
4.1.1 Introduction .....	4
4.1.2 Organisation des classes.....	5
4.1.3 Evolution des effectifs .....	6
4.1.4 Problématiques actuelles et bases légales .....	6
4.2 EJC (école à journée continue).....	7
4.2.1 Introduction .....	7
4.2.2 Organisation des sites d'accueil de Malleray et Bévilard .....	8
4.2.3 Evolution des effectifs EJC .....	8

4.2.3.1	Augmentation des effectifs par année d'exploitation .....	8
4.2.3.2	Nombre d'enfants inscrits par commune de domicile (août 2018) : ..	9
4.2.3.3	Observations : .....	9
4.2.4	Problématiques actuelles et bases légales .....	10
4.2.5	Locaux actuels et superficie totale .....	10
4.3	Maison de l'enfance (crèche communale) .....	12
4.3.1	Introduction .....	12
4.3.2	Organisation .....	12
4.3.3	Evolution des effectifs .....	13
4.3.4	Problématiques actuelles.....	13
4.3.5	Locaux actuels.....	13
4.4	Ecole secondaire - Degrés 9H - 11H.....	14
4.5	Halles de gymnastique et salle de spectacle de Valbirse.....	14
<b>5.</b>	<b>Bâtiments .....</b>	<b>14</b>
5.1	École Bévilard.....	15
5.2	École Malleray .....	15
5.3	École Pontenet.....	16
5.4	Maison de l'Enfance.....	17
5.5	Bâtiments actuels EJC Malleray .....	17
<b>6.</b>	<b>Scénario retenu .....</b>	<b>18</b>
6.1	Bâtiments et localisation des cycles, hypothèse 6 (annexe 7).....	19
6.2	Coûts et travaux (annexe 8).....	19
6.3	Transports scolaires.....	20
6.4	Planning et échéancier (annexe 7) .....	20
<b>7.</b>	<b>Proposition et conclusion .....</b>	<b>20</b>
<b>8.</b>	<b>Annexes : .....</b>	<b>20</b>

# 1. Composition

Les personnes suivantes composaient la commission non permanente lors de la première législature :

- Minder Yann, Président de la Commission non permanente (membre du conseil communal, Comsco, PLR et sympathisants)
- Monnerat Serge, Vice-Président de la Commission non permanente (Comsco, PS et sympathisants)
- Annoni Paolo (Maire, PLR et sympathisants)
- Morand Steve (membre du conseil communal, PLR et sympathisants)
- Utermann Marc (Comsco, PLR et sympathisants)
- Macary Monica (Directrice de l'école primaire de Valbirse)
- Bartlomé Djamilia (Directrice de l'EJC)
- Schaller Tatiana (Présidente du Syndicat scolaire de l'école secondaire)
- Steiner Michelle (Directrice de la crèche « Au P'tit Château »)
- Weibel Sandrine (Comsco, UDC-PBD)
- Bartlomé Anissa, Secrétaire de la Commission non permanente (employée d'administration, UDC-PBD)

Les personnes suivantes composaient la commission non permanente lors de la seconde législature :

- Minder Yann, Président de la Commission non permanente (membre du conseil communal, Comsco, PLR et sympathisants)
- Monnerat Serge, Vice-Président de la Commission non permanente (Comsco, PS et sympathisants)
- Jufer Jacques-Henri (Maire, Liste libre)
- Graber Nadine (membre du conseil communal, Liste libre)
- Utermann Marc (Comsco, PLR et sympathisants)
- Macary Monica (Directrice de l'école primaire de Valbirse)
- Bartlomé Djamilia (Directrice de l'EJC)
- Schaller Tatiana (Présidente du Syndicat scolaire de l'école secondaire)
- Steiner Michelle (Directrice de la crèche « Au P'tit Château »)
- Blanchard Sébastien (UDC-PBD)
- Villosz Franco (Liste libre)
- Bartlomé Anissa, Secrétaire de la Commission non permanente (employée d'administration, UDC-PBD)

## 2. Préambule

Avant la fusion de nos trois communes, chacune d'entre elles était considérée par l'inspection scolaire comme une entité à part entière, les ouvertures et fermetures de classes se basaient uniquement sur les effectifs de chaque commune. Avec la fusion, la problématique change, il n'y a plus trois communes distinctes, mais bien une seule commune et donc une seule école primaire de Valbirse.

Depuis 2017, selon les degrés, il y a de grands déséquilibres entre les sites de Bévillard et de Malleray, par exemple, pour l'année scolaire 17/18, 32 élèves de 8H étaient de Malleray et 13 élèves de Bévillard. Il aurait donc fallu ouvrir

une seconde classe à Malleray afin d'avoir des effectifs corrects, chose rendue impossible, car l'inspection ne considère pas les sites, mais l'école dans son ensemble. Les élèves doivent donc être répartis différemment sur les deux sites.

La répartition des élèves sur les sites est un exercice très périlleux. En effet, il est impossible de trouver le critère de répartition absolu et impartial ! Afin d'éviter l'arbitraire et des recours de parents, la seule solution consiste à regrouper selon les cas les degrés sur un seul site, soit à Bévillard, soit à Malleray (le site de Pontenet est moins concerné, car c'est un système avec une classe à degrés multiples).

Le regroupement des élèves sur un seul site engendre des déplacements importants d'élèves, déplacements qui s'avèrent excessifs (trajet domicile-école) dans certains cas (se référer à la notice cantonale concernant le lieu scolaire), voire problématiques pour les enfants de l'école infantine. A cela s'ajoutent les déplacements des élèves de 1H et 2H de Pontenet qui fréquentent les écoles de Malleray et/ou de Bévillard, les déplacements des élèves de l'EJC, déplacements partiellement effectués par le bus scolaire et en partie par le personnel de l'EJC en voitures privées. De plus, lors du controlling cantonal en décembre 2016, l'inspecteur des écoles a souhaité que la commission étudie l'aspect trajets scolaires à Valbirse afin de résoudre ces problèmes.

En parallèle, l'école à journée continue du Syndicat scolaire de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée ne cesse de se développer. Cette structure d'accueil parascolaire, ouverte depuis août 2010, subit une croissance importante qui donne lieu à des enjeux conséquents en lien avec l'inadéquation des locaux actuels au regard des exigences cantonales en la matière.

Il a été ainsi décidé de créer une commission non permanente « Planification optimale des infrastructures d'accueil, d'encadrement et d'éducation dédiées à l'enfance » qui représente les différentes sensibilités politiques, des membres de la commission et d'y ajouter des représentants de nos partenaires de l'EJC. La première séance a eu lieu le 12 septembre 2017.

### **3. Objectifs**

- Faire un inventaire des bâtiments et leur état d'entretien ;
- Estimer les besoins futurs :
  - Accueil extrafamilial
  - Scolarité obligatoire
  - EJC
  - Activités sportives et culturelles (au niveau halle de gymnastique et salle de spectacle)
- Estimer les conséquences des changements structurels en tenant compte de l'augmentation de la population ;
- Planifier les modifications à apporter aux locaux/aux bâtiments ;
- Établir une liste de propositions d'améliorations et un rapport/une synthèse à l'intention du Conseil communal et du Conseil général.

## **4. Situation actuelle (août 2019)**

### **4.1 Ecole primaire - Degrés 1H - 8H**

#### **4.1.1 Introduction**

L'école primaire de Valbirse accueille actuellement (état au 13.08.19) 347 élèves de 1H à 8H sur les 4 sites scolaires de la commune :

- Collège de Bévillard (149 élèves)
- Collège de Malleray (145 élèves)
- Maison de l'Enfance Malleray (33 élèves)
- Collège de Pontenet (20 élèves)

86 élèves fréquentent les classes d'école enfantine (1H-2H) et 261 élèves fréquentent l'école primaire (3H-8H).

Depuis la fusion, il n'y a plus qu'une seule école primaire pour Valbirse. Le fonctionnement séparé des trois écoles ne peut plus avoir cours. Cela engendre inévitablement des déplacements d'élèves en fonction des effectifs de chaque degré.

#### 4.1.2 Organisation des classes

Actuellement l'école de Valbirse est composée de 18 classes réparties de la manière suivante :

##### Collège de Bévillard :

Classe	Nombre d'élèves	Situation
EEa	18	ancien bât. : 1 <sup>e</sup> étage
EEb	20	ancien bât. : rez
3H + intro	25	nouveau bât. : 2 <sup>e</sup> étage
4H	17	nouveau bât. : rez
5H	15	nouveau bât. : 1 <sup>e</sup> étage
6H	22	nouveau bât. : 1 <sup>e</sup> étage
7Ha	16	nouveau bât. : 2 <sup>e</sup> étage
7Hb	16	nouveau bât. : 2 <sup>e</sup> étage

##### Collège de Malleray :

Classe	Nombre d'élèves	Situation
EEc	15	rez
3H	23	2 <sup>e</sup> étage
4H	18	1 <sup>e</sup> étage
5H	20	1 <sup>e</sup> étage
6H	19	2 <sup>e</sup> étage
8Ha	25	1 <sup>e</sup> étage
8Hb	25	2 <sup>e</sup> étage
	Groupe soutien	3 <sup>e</sup> étage

##### Maison de l'enfance Malleray :

Classe	Nombre d'élèves	Situation
EEa	15	
EEb	18	

##### Ecole de Pontenet :

Classe	Nombre d'élèves	Situation
3-5H	9	rez
6-8H	11	1 <sup>e</sup> étage

Déjà actuellement, on ne peut plus parler d'une école de la verticalité<sup>1</sup> (exemple, à Bévillard pas de 8H et à Malleray pas de 7H, ceci pour des raisons d'effectifs et de locaux).

#### 4.1.3 Evolution des effectifs

Le tableau ci-dessous prend en compte uniquement les enfants qui habitent déjà la commune et non les futures arrivées (dues par exemple à la construction de nouveaux logements).

Projection réalisée selon les données communales au 31.08.19

Année scolaire	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2025/26
degrés	nbr.élèves	nbr.élèves	nbr.élèves	nbr.élèves	nbr.élèves	nbr.élèves	nbr.élèves
1re EE	49	46	52	60	53	-	-
2e EE	36	49	46	52	60	53	-
Total EE	<b>85</b>	<b>95</b>	<b>98</b>	<b>112</b>	<b>113</b>	<b>53</b>	<b>0</b>
nbr. classes EE	5	5	5	6	6		
moyenne EE	17.00	19.00	19.60	18.67	18.83	-	-
3e	51	36	49	46	52	60	53
4e	37	51	36	49	46	52	60
5e	39	37	51	36	49	46	52
6e	45	39	37	51	36	49	46
7e	33	45	39	37	51	36	49
8e	53	33	45	39	37	51	36
Total degré primaire	<b>258</b>	<b>241</b>	<b>257</b>	<b>258</b>	<b>271</b>	<b>294</b>	<b>296</b>
nbr. classes degré primaire	13	13	13	13	13	14	14
moyenne degré primaire	19.85	18.54	19.77	19.85	20.85	21.00	21.14
9e	55	53	33	45	39	37	51
10e	77	55	53	33	45	39	37
11e	57	77	55	53	33	45	39
Total degré secondaire	<b>189</b>	<b>185</b>	<b>141</b>	<b>131</b>	<b>117</b>	<b>121</b>	<b>127</b>
nbr. classes degré secondaire							
moyenne degré secondaire	-	-	-	-	-	-	-

La projection réalisée il y a un an (30.09.2018) avec les données de l'époque ne prédisait que 46 élèves en 1<sup>ère</sup> pour 22/23, alors que nous en sommes actuellement à 60... (soit une augmentation de 30 % en une année). Une nouvelle classe d'école enfantine devra être ouverte pour la rentrée 2022 (soit la 2<sup>e</sup> en 5 ans).

#### 4.1.4 Problématiques actuelles et bases légales

- ➔ Toutes les classes des différents bâtiments scolaires sont occupées. Lors de dédoublement de leçons (grands effectifs ou autre), nous sommes confrontés au manque de place. A Bévillard, la salle occupée par l'EJC doit être utilisée deux matinées par semaine pour l'enseignement ordinaire. L'organisation des horaires peut être un véritable casse-tête notamment lors d'animations de professionnels externes (santé sexuelle, tri des déchets, prévention...).
- ➔ La bibliothèque ou la salle des maîtres est également régulièrement occupée pour des leçons. Les enseignants qui ont une heure blanche se retrouvent sans lieu de travail.

<sup>1</sup> Chaque degré représenté sur chaque site

→ La taille des classes n'est pas toujours adaptée aux prescriptions minimales fixées par le canton (OEO, art.10)

<https://www.belex.sites.be.ch/frontend/versions/705?locale=fr>

→ L'organisation scolaire et la répartition des classes sur les différents sites sont compliquées. Pour l'instant, les élèves sont principalement répartis en fonction de la disponibilité ou non de locaux et en fonction de l'effectif. Aucune ligne directrice ne peut être suivie. Ce n'est pas viable à long terme. Certains enfants sont touchés par un déplacement, d'autres non. Cela crée un sentiment d'injustice et peut occasionner des recours.

→ L'organisation de l'enseignement spécialisé est encore très différente d'un site scolaire à l'autre. Le projet des équipes pédagogiques lancé à Bévillard en 2015 n'a pris fin qu'en juillet 2019. Un nouveau concept « Valbirse » doit être élaboré par l'école. Ce concept doit prendre en compte l'organisation scolaire retenue (école par cycle ou verticale 1-8H).

→ A moyen terme, si les effectifs augmentent (augmentation de la population = env. 7-10% d'enfants en plus), les 18 classes actuelles ne suffiront plus à accueillir tous les élèves. En 2022 déjà, une nouvelle classe devra être ouverte. Nous n'avons cependant plus de salle disponible.

→ Le changement d'organisation (répartition différente des classes chaque année) crée de l'instabilité dans le corps enseignant. Des déménagements de classes arrivent régulièrement ces dernières années.

→ Une organisation scolaire différente (école par cycle par exemple) n'est pour le moment pas possible, il n'y a pas suffisamment de classes disponibles à l'école primaire de Malleray pour y mettre un cycle complet, même si elle permet d'éviter des déménagements.

→ Actuellement, il y a de nombreuses zones d'ombre quant à la future organisation de l'école. Cela crée du stress dans le corps enseignant et des incertitudes.

## **4.2 EJC (école à journée continue)**

### **4.2.1 Introduction**

L'école à journée continue est une structure d'accueil parascolaire qui accueille des enfants, préadolescents et adolescents de 4 à 16 ans – 1H à 11H.

L'année scolaire 2019-2020 en cours est la 10e année d'exploitation de l'école à journée continue du Syndicat scolaire de l'école secondaire.

A l'heure actuelle (état à août 2019), l'EJC accueille 171 enfants des 4 communes du Bas de la Vallée, respectivement Valbirse (Pontenet, Malleray et Bévillard), Champoz, Sorvilier et Court. C'est 24 inscriptions de plus qu'en août 2018.

Durant les 7 premières années d'exploitation, notre EJC a fonctionné avec **2 sites d'accueil** :

- **EJC de Malleray (EJCM)**, Bâtiment de la Ludothèque, Grand-Rue, 2735 Malleray
- **EJC de Bévillard (EJCB)**, Bâtiment de l'école primaire, Chemin de la Halle 2, 2735 Bévillard

Dès la rentrée d'août 2017, un troisième site a vu le jour sur Court

- **EJC de Court (EJCC)**, Bâtiment communal, Rue de la Valle 19, 2738 Court

Effectifs par site :

<b>EJCM - Malleray</b>	<b>EJCB – Bévillard</b>	<b>EJCC – Court</b>
77	52	42

Notre structure est donc actuellement répartie sur **3 sites**. Le présent document a toutefois pour but de développer la question des locaux inhérente **aux sites de Malleray et Bévillard**. Il n'est en effet pas prévu de délocaliser le site de Court. Ce dernier est maintenu dans sa localité respective.

Les sites de Malleray et Bévillard accueillent donc **129** enfants répartis actuellement sur 2 sites d'accueil. C'est ici 20 enfants de plus qu'à la rentrée d'août 2018.

#### **4.2.2 Organisation des sites d'accueil de Malleray et Bévillard**

A l'heure actuelle, les sites d'accueil de Malleray et Bévillard sont organisés comme suit :

- **Site de Malleray** : y sont accueillis les enfants scolarisés dans les écoles de Pontenet et Malleray indépendamment du lieu de domicile
- **Site de Bévillard** : y sont accueillis les enfants scolarisés dans les écoles de Bévillard, Sorvilier et Champoz

En effet, en raison des regroupements de classe de l'école primaire de Valbirse, nous avons dû opter pour une organisation selon le lieu de scolarisation et non pas selon le lieu de domicile. L'organisation scolaire a donc un réel impact sur l'organisation et le fonctionnement de l'Ecole à journée continue. Les deux structures sont étroitement liées.

#### **4.2.3 Evolution des effectifs EJC**

Le tableau ci-dessous démontre l'évolution du nombre d'inscriptions à l'EJC depuis août 2010 à aujourd'hui.

##### **4.2.3.1 Augmentation des effectifs par année d'exploitation**

Base de référence : semaine civile 21 - mois de mai de chaque année scolaire

<b>Année scolaire</b>	<b>Nombre d'enfants inscrits</b>
2010-2011	58
2011-2012	63
2012-2013	79
2013-2014	95
2014-2015	92
2015-2016	103
2016-2017	110
2017-2018	131
2018-2019	159



<b>Octobre 2019</b>	<b>171 (dont 42 Court)</b>
---------------------	----------------------------

Base de référence – Reporting au canton des 9 dernières années

Année scolaire	Nombre d'heures d'encadrement effectivement fournies
2010-2011	13'015
2011-2012	18'103
2012-2013	22'685
2013-2014	29'680
2014-2015	34'709
2015-2016	38'750
2016-2017	39'717
2017-2018	54'025
2018-2019	55'757

#### 4.2.3.2 Nombre d'enfants inscrits par commune de domicile (août 2019) :

	Communes	Nombre d'enfants inscrits	En pourcentage
Valbirse	Pontenet	7	71%
	Malleray	69	
	Bévilard	45	
Champoz		6	3%
Sorvilier		3	2%
Court		41	24%
<b>Total</b>		171	100%

#### 4.2.3.3 Observations :

A la lecture des tableaux qui précèdent, nous constatons que le nombre d'enfants inscrits à l'EJC a presque triplé. **Le nombre d'heures d'encadrement fournies a plus que quadruplé. Malgré cela, les locaux dans lesquels sont accueillis les enfants sont restés les mêmes.**

Au regard de cette évolution, **les locaux actuels ne permettent plus de respecter les normes qualité prescrites par le canton.** C'est ce que nous tâchons de mettre en exergue dans les lignes qui suivent.

Le détail des effectifs établis à l'**annexe 1** permet de mettre en évidence le nombre d'enfants que nous sommes susceptibles d'accueillir simultanément sur les sites d'accueil de Malleray et Bévilard :

Site	Nombre d'enfants susceptibles d'être accueillis simultanément
EJCM – Malleray	43
EJCB – Bévilard	32
2 sites confondus	68

Il est difficile de prédire les chiffres pour les années futures. En effet, contrairement à l'école obligatoire, l'EJC reste un service facultatif et payant, tributaire de la santé économique de notre région. Toutefois, nous pouvons observer que depuis son ouverture en 2010, les effectifs n'ont cessé de croître comme le démontrent les tableaux présentés dans les pages qui précèdent.

Pour terminer, il est difficile de prédire si l'évolution démographique de notre commune, en regard des nouvelles constructions qui y voient le jour, aura un impact sur les effectifs de l'EJC à moyen ou long terme. Il sera, dans toutes nos réflexions, pertinent de tenir compte d'une marge de « réserve ».

#### **4.2.4 Problématiques actuelles et bases légales**

- En matière de locaux, l'EJC ne respecte pas les exigences qualité prescrites par le canton, que cela soit en termes de superficie, d'adéquation des lieux, de délimitation des espaces, etc. Voir **annexe 2**.
- Le manque d'espace a un impact direct sur la qualité d'encadrement dispensé aux enfants.
- Les locaux actuels ne nous permettent pas de dispenser un encadrement adapté à chaque tranche d'âge → impossibilité de créer des groupes d'accueil selon l'âge de développement de l'enfant. Cet état de fait rend difficile le développement d'un concept pédagogique sensé et professionnalisant.
- Le personnel n'a pas de lieu où mener des entretiens, accomplir des tâches administratives (ex. à Malleray, la cuisine fait office de bureau / à Bévillard, la classe fait autant office de réfectoire, salle de jeu, bureau, cuisine...) – inadapté pour la protection des données et les échanges d'ordre professionnel.
- Sur Bévillard, nous sommes forcés de demander à l'école de nous prêter une classe supplémentaire pour dispenser les devoirs aux enfants. – il est en effet impossible de créer un environnement propice pour l'élaboration des devoirs dans la classe d'animation – idem sur le site de Malleray où nous devons ponctuellement investir la salle de la bourgeoisie.
- Sur Bévillard, le fait d'être dans le bâtiment scolaire n'est pas idéal. En effet, il est nécessaire de pouvoir offrir aux enfants un environnement de type familial qui leur permette de faire une coupure entre l'école et l'EJC.
- Sur Malleray, le bâtiment de la Ludothèque est dans un état qui n'est pas digne pour accueillir des enfants. Un rapport du BPA avait fait l'état de plusieurs aspects qui n'étaient pas aux normes. De même que pour l'évacuation en cas d'incendie.

#### **4.2.5 Locaux actuels et superficie totale**

**L'EJC de Malleray (EJCM) est située dans le Bâtiment de la Ludothèque, Grand-Rue, 2735 Malleray. Dans ce bâtiment, l'EJC occupe les salles suivantes (voir **annexe 3** : EJC site Malleray) :**

Définition de l'espace	Fonctions de l'espace	Surface (m2)
<b>Espace de « vie » et d'activités</b>		
Salle principale 1 (accueil 1-2H)	Animation, bricolage, repas, etc.	32m2
Salle 3	Devoirs, repas, coin repos	17.6m2
Salle 4	Devoirs essentiellement	27m2
Salle 5	Devoirs essentiellement	25m2
<b>Total espace de vie 101.60m2</b>		
<b>Sanitaires – Espaces de « transition »</b>		
« Corridor » entrée	Accueil – départ des enfants	11 m2
Espace lavabo	Brossage des dents, lavage mains, nettoyages pinceaux – brico	1,5m2
WC – 1 cabine femme + 1 cabine homme		2x 1,3m2
<b>Espace dédié au personnel d'encadrement</b>		
Salle 2 - Cuisine	Fait office de bureau, cuisine, espace éduc., stockage, rangement, nettoyage brico, etc.	8m2
<b>Espace total site de Malleray 124.7m2</b>		

**L'EJC de Bévillard (EJCB) est située dans le Bâtiment de l'école primaire,** Chemin de la Halle 2, 2735 Bévillard. Dans ce bâtiment, l'EJC occupe les salles suivantes : (voir **annexe 4** : EJC – site Bévillard)

Définition de l'espace	Fonctions de l'espace	Surface (m2)
<b>Espace de « vie » et d'activités</b>		
Salle 1	Animation, bricolage, repos, activités diverses, stockage matériel, bureau, espace personnel d'encadrement, etc...	67m2
<b>Total espace de vie 67m2</b>		
Salle 2 – prêtée par l'école	Devoirs surveillés	68m2
Bureau direction	Entretien parents, admin.	39m2
<b>Espace total site de Bévillard 106m2 + 68 en prêt : soit 174m2</b>		

Les **espaces de vie** se montent donc à 168m<sup>2</sup> et nous y accueillons actuellement jusqu'à 68 enfants simultanément. Ceci est bien en dessous des normes qualité exigées par le canton qui sont fixées à 4m<sup>2</sup>/enfant → 68x4= 272m<sup>2</sup>.

### **4.3 Maison de l'enfance (crèche communale)**

#### **4.3.1 Introduction**

La crèche offre 22 places d'accueil par jour et est ouverte de 6.30 à 17.45.

Fermeture annuelle : 3 semaines en été et congés officiels, fermeture de fin d'année (en lien avec les entreprises).

Le projet pédagogique peut être consulté à la crèche.

Une équipe professionnelle et une crèche horizontale (on travaille par groupe d'âge). Chaque groupe est entouré d'une éducatrice et d'une stagiaire. Une cuisinière, une concierge, une directrice.

#### **4.3.2 Organisation**

Actuellement nous avons 3 groupes :

**Les bébés-trotteurs** : 2 éducatrices à 50%, 6 enfants de 4 mois à 18 mois

**Les moyens** : 1 éducatrice et 1 stagiaire (100%) 6 enfants de 18 à 30 mois.

**Les grands** : 1 éducatrice et 1 stagiaire (100%) 10 enfants de 2<sup>1/2</sup> à 4 ans

Les enfants accueillis de manière irrégulière sont comptés en plus.

Possibilité d'un 4ème groupe (si forte demande et autorisation du canton): actuellement nous occupons les locaux de ce groupe pour les siestes et les activités de mouvement à l'accueil du matin.

Chaque groupe a mis en place des objectifs, ces derniers sont présentés à l'entrée des groupes.

Des activités quotidiennes et variées sont proposées aux enfants. Dans chaque groupe, un plan des activités hebdomadaires est défini, les parents peuvent en prendre connaissance.

Un jardin et une place de jeu sont à disposition pour les activités extérieures.

#### **Personnel**

##### **La directrice (100%)**

- 4 ouvertures, 2 gardes (présence et responsable du déroulement de la sieste et l'accueil des enfants pour l'après-midi), 4 fermetures dans les groupes (l'éducatrice termine 1 jour à 16.15)
- Assume les remplacements lors de maladies et vacances des éducatrices
- Assure le fonctionnement et l'organisation de la crèche, annonce tous problèmes concernant le bâtiment

##### **Educatrice (300%)**

##### **Cuisinière (50%)**

Les repas de la crèche sont préparés sur place :

- Préparations des repas, organisation des achats, gestion de l'autocontrôle (hygiène), signalement de toutes déficiences

### **Concierge (50 %)**

- Nettoyage et entretien quotidien des locaux, commande des produits d'entretien en collaboration avec le concierge de l'Ecole primaire de Valbirse et gestion de l'autocontrôle (hygiène)

#### **4.3.3 Evolution des effectifs**

Pour la rentrée d'août 2019, 41 enfants ont été inscrits.

Moyenne pour les matins : 19.6

Moyenne pour les après-midi : 17.2

Pour la fin de l'année, 7 nouveaux bébés sont inscrits. Cela représente une augmentation de 3,6 places.

L'accueil de bébés implique des changements de groupe ce qui permet de compléter ces derniers.

L'évolution correspond à la situation économique, si elle est favorable, les parents ont besoin d'un moyen de garde et les inscriptions suivent.

La bonne fréquentation du groupe des bébés a toute son importance, car elle assure l'occupation des groupes dans le futur.

#### **4.3.4 Problématiques actuelles**

Aucune.

#### **4.3.5 Locaux actuels**

Les locaux correspondent aux besoins. Chaque groupe possède ses propres locaux disposés de façon pratique.

### **Les bébés-trotteurs**

- Un vestiaire avec casiers individuels
- Une salle de vie : espace de jeux et espace repas (séparation pour la sécurité) l'accueil du matin se fait dans ce groupe
- Une salle de sieste
- Une salle de bain
- Une petite cuisine (partagée avec l'autre groupe)
- Une terrasse

**Les moyens :** idem que chez les bébés-trotteurs

### **Les grands :**

- Vestiaires avec casiers individuels
- Une grande salle : Repas et jeux
- 2 petites pièces : jeux, accueil, sieste

- Une salle de bain
- Une petite cuisine : partagée avec le groupe des moyens
- Une terrasse

#### **Locaux divers**

- Un bureau pour la direction
- Cuisine
- Une salle de motricité
- Une salle pour le personnel
- Une buanderie
- 2 locaux techniques
- 1 local extérieur : rangement des poussettes, jeux, produits de nettoyages
- 1 local pour rangement divers ; pet, verre, etc.

#### **4.4 Ecole secondaire (ESMA) - Degrés 9H - 11H**

L'ESMA n'est pas directement concernée par les problématiques du présent rapport. Les données ci-dessous sont mentionnées à titre informatif :

L'ESMA est actuellement composée de 189 élèves (dont 135 de Valbirse), 20 enseignants et 3 collaborateurs.

Elle compte 10 classes + 1 classe de soutien. Une augmentation constante semble se dessiner et un pic est prévu pour la rentrée 2020/2021 avec 220 élèves attendus.

Les bâtiments comptent 20 classes + une halle de gymnastique (**annexe 5**). L'ancien bâtiment a été construit en 1958 et le nouveau en 1963. La halle de gym date de 1968.

Ces locaux sont entretenus et conservés dans un excellent état grâce à la volonté de tous les partenaires de l'école.

#### **4.5 Halles de gymnastique et salle de spectacle de Valbirse**

L'**annexe 6** vous renseignera sur la situation actuelle des halles et salles de Valbirse par rapport aux divers utilisateurs.

## **5. Bâtiments**

**Priorité 1 (P1)** / Travaux à réaliser de suite pour des questions de sécurité des usagers (stabilité du bâtiment, parties hors normes d'un bâtiment public,...) ou liés à l'étanchéité du bâtiment (toiture qui coule, carreaux cassés, ...)

**Priorité 2 (P2)** / Travaux à réaliser dans un délai de 1 à 5 années pour une remise aux normes (énergétiques,...) des parties principales de l'ouvrage pour garantir un confort minimum aux utilisateurs

**Priorité 3 (P3)** / Travaux à réaliser dans un délai de 5 à 10 années pour une remise à niveau de la construction, pour le confort des utilisateurs, mais également pour assurer/améliorer l'esthétique du bâtiment.

### 5.1 École Bévillard

- **Année de la construction**

1898

- **Spécificités**

Le bâtiment de l'école primaire de Bévillard est un bâtiment d'importance historique classé « digne de protection ». Le bâtiment d'origine a été agrandi à l'est par une annexe importante qui regroupe la majeure partie des classes. Les différentes salles de classe sont organisées sur 3 niveaux, mais on en retrouve également dans les combles (salle de chant/musique). Du stock est disposé au sous-sol.

- **Montant estimé pour la rénovation selon rapport de kwsa SA**

Travaux de priorité <b>P1</b>	CHF 331'500.00
Travaux de priorité <b>P2</b>	CHF 1'223'500.00
Travaux de priorité <b>P3</b>	CHF 1'314'500.00
<b>Total</b>	<b>CHF 2'869'500.00</b>

### 5.2 École Malleray

- **Année de la construction**

1905

- **Spécificités**

Le bâtiment de l'école primaire de Malleray est un bâtiment d'importance historique classé « digne de protection ».

Au vu de l'état actuel du bâtiment du collège primaire, kwsa SA a opté pour le parti d'une rénovation totale de la construction. En effet, certaines parties du bâtiment sont d'origine et ont plus de 100 ans. D'autres, comme les groupes sanitaires par exemple, ont déjà été rénovés, mais sont à ce jour dans un état de vétusté avancée et ne correspondent plus à ce que l'on peut attendre d'un bâtiment de cette importance.

De nombreuses interventions ont été faites au fil des ans, comme le changement de certaines fenêtres, l'adjonction de stores, le changement du type de chauffage, la mise en place de nombreuses installations électriques, mais ceci sans réelle réflexion d'ensemble. Le but aujourd'hui est de remédier à cet état et de redonner à ce bâtiment une cohérence fonctionnelle et esthétique, tout en prenant en compte les considérations économiques et techniques, notamment pour le chauffage, la ventilation des locaux, les installations électriques et informatiques et la problématique du bruit de la route toute proche. Des améliorations phoniques devront être réalisées également dans les salles de classe, entre les différents étages et au niveau des plafonds.

Nous pouvons néanmoins admettre que le bâtiment n'a pas de travaux immédiats à subir de l'extérieur, hormis le changement des fenêtres. Les façades sont bien

entretenues, de même que les toitures et la ferblanterie. Cependant, il pourra y avoir de petites interventions ponctuelles liées à des travaux intérieurs ou des travaux de rhabillages.

De l'extérieur, les travaux seront lisibles par le changement de toutes les fenêtres de la construction, qui seront remises avec un aspect esthétique se rapprochant de l'origine de la construction, ceci avec l'appui du service des monuments historiques. Il sera du reste intéressant de pouvoir trouver des photos d'époque, car les plans à disposition ne sont pas forcément le reflet de ce qui avait été mis en place.

- **Montant estimé pour la rénovation selon rapport de kwsa SA \***

Travaux de priorité <b>P1</b>	CHF 4'955'300.00
Travaux de priorité <b>P2</b>	CHF 0.00
Travaux de priorité <b>P3</b>	CHF 0.00
<b>Total</b>	<b>CHF 4'955'300.00</b>

### **5.3 École Pontenet**

- **Année de la construction**

1875

- **Spécificités**

Le bâtiment de l'école primaire de Pontenet est un bâtiment d'importance historique classé « digne de conservation ». Il est établi sur 4 niveaux. Le sous-sol est fait de belles caves voûtées. Au rez-de-chaussée se trouvait le bureau communal. Au 1<sup>er</sup> étage est établi un appartement et au 2<sup>ème</sup> se trouve la salle communale.

L'aspect général extérieur du bâtiment est correct. Les embrasures sont faites de pierres calcaires. La toiture a récemment été rénovée.

L'intérieur du bâtiment a été complètement rénové en 2004. Celui-ci est donc généralement en bon état.

Quasiment toutes les fenêtres ont été changées. Il reste tout de même celles des toilettes à changer.

Le tableau électrique a été changé en 2004 et le dernier contrôle date de 2015.

Isolation des façades : comme mentionné, le bâtiment a été grandement rénové en 2004. Pour ne pas avoir à refaire l'intérieur complet du bâtiment, les travaux d'isolation des façades ne sont pas pris en compte.

- **Montant estimé pour la rénovation selon rapport de kwsa SA**

Travaux de priorité <b>P1</b>	CHF 202'000.00
Travaux de priorité <b>P2</b>	CHF 86'000.00
Travaux de priorité <b>P3</b>	CHF 54'000.00
<b>Total</b>	<b>CHF 342'000.00</b>



## 5.4 Maison de l'Enfance

- **Année de la construction**

2013

- **Spécificités**

Bâtiment neuf

- **Montant estimé pour la rénovation selon rapport de kwsa SA \***

CHF 0.00 → Bâtiment neuf

## 5.5 Bâtiments actuels EJC Malleray

- **Année de la construction**

Avant 1908

- **Spécificités**

Le bâtiment qui abrite la ludothèque, l'EJC et la salle de bourgeoisie est une ancienne bâtisse qui a subi plusieurs changements d'affectation au fil des années.

Ce bâtiment ne répond aucunement aux normes pour l'accueil d'enfants. Ceci, à tous les niveaux (sécurité, sécurité incendie, issue de secours, espace, hygiène...).

Actuellement, la Ludothèque occupe un appartement situé à l'étage alors que l'EJC s'organise entre le rez-de-chaussée et l'étage. La salle de bourgeoisie est installée en attique. Au rez-de-chaussée, on trouve également divers locaux/caves de rangement dédiés à la ludothèque, à l'EJC, mais également à la fanfare. Le solde de l'attique est composé d'un grand galetas.

L'aspect général extérieur du bâtiment est correct, même si celui-ci nécessite un rafraîchissement des façades.

L'intérieur du bâtiment, quant à lui, est vétuste. Un effort a été apporté à certains locaux utilisés par l'EJC à l'étage (cuisine refaite, locaux sanitaires,...), mais pour le reste, de sérieux travaux de mises à niveau devraient être envisagés.

De manière générale, il est nécessaire de revoir l'isolation du bâtiment (murs, toiture). L'aspect des façades et les dessous des avant-toits doivent être rafraîchis.

Les fenêtres sont en état, mais celles-ci ont plus de 20 ans (double vitrage, bois).

La ludothèque occupe un ancien appartement. La salle de bain, utilisée comme stock-dépôt actuellement, devra être entièrement refaite ou pourrait être supprimée si sa « non-utilisation » actuelle perdure.

- **Montant estimé pour la rénovation selon rapport de kwsa SA**

Travaux de priorité **P1** CHF 2'000'000.00

Travaux de priorité **P2** CHF 0.00

Travaux de priorité **P3** CHF 0.00

**Total** CHF 2'000'000.00

## 6. Scénario retenu

Dans ses réflexions et dans l'élaboration de son choix, la commission a principalement pris en compte les critères suivants :

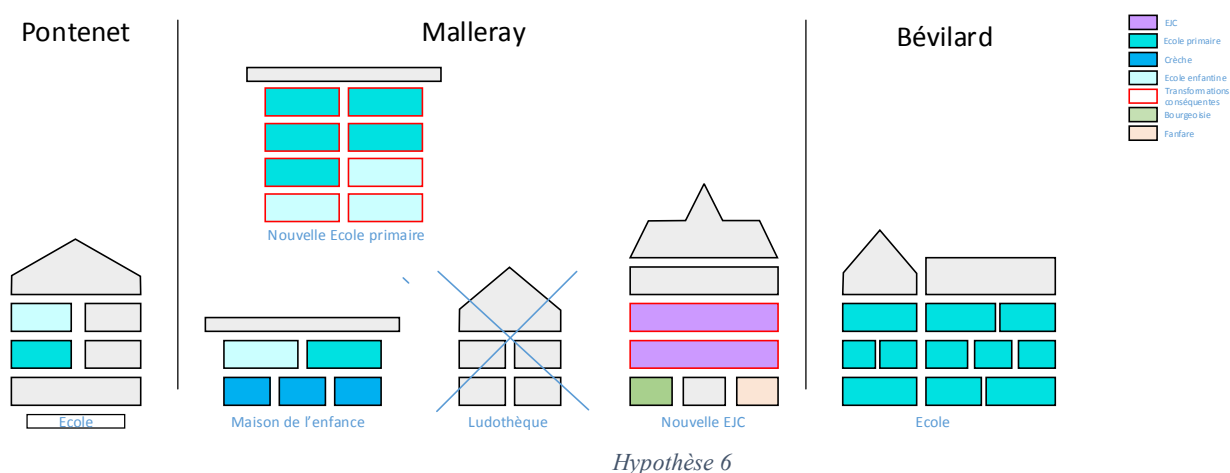
- Utilisation maximale des surfaces actuellement disponibles.
- Limitation des coûts au maximum.
- Prise en compte de l'augmentation des effectifs.
- Maintien des activités dans les écoles des trois villages.
- Définition d'espaces bien distincts pour l'école et pour l'école à journée continue (bâtiments).
- Elaboration d'un scénario compatible avec une école organisée par cycle, c'est-à-dire un regroupement des classes 1H à 4H sur un site géographique et les classes de 5H à 8H sur un autre site.
- Planification de locaux/classes répondant aux prescriptions cantonales en vigueur ( [www.erz.be.ch](http://www.erz.be.ch) ).

Dans un premier temps, la commission a donné mandat au bureau Urfer Architectes SA à Fribourg, d'étudier la situation de nos écoles et de ses problématiques présentes et futures. Il en est ressorti de nombreuses hypothèses. Sur la base de celles-ci, la commission a poursuivi ses réflexions en apportant certaines adaptations aux propositions faites par le bureau Urfer et en établissant des hypothèses supplémentaires. Il en ressort 8 scénarios qui sont présentés en annexe.

En prenant en compte les critères mentionnés précédemment, la commission s'est finalement prononcée le plus favorablement pour l'hypothèse n°6.

Les détails et les coûts estimés de la variante choisie ainsi que les raisons du choix de la commission vous sont présentés ci-dessous.

**L'hypothèse 6** retenue (*toutes les hypothèses étudiées se trouvent en annexe 7*) atteint tous les objectifs que la commission s'était fixés :



## **6.1 Bâtiments et localisation des cycles, hypothèse 6 (annexe 7)**

En préambule un problème majeur identifié concerne les effectifs à partir de l'année 2022. Une classe d'école enfantine devra être ouverte en 2022 et une classe d'école primaire en 2024. Il faut aussi avoir une réserve, car les prévisions démographiques pour Valbirse tablent sur une augmentation de la population.

Le site de l'école de Bévillard a été retenu pour le cycle 5H à 8H pour des raisons de locaux et en raison du maintien des classes du cycle 1 à la maison de l'enfance à Malleray. En effet le projet pédagogique d'une école par cycle exige un minimum de proximité géographique. La réaffectation des deux classes de la maison de l'enfance s'avère très difficile et onéreuse.

Le site de l'école primaire de Malleray a été retenu pour l'EJC. Ce choix peut paraître surprenant, cependant ce bâtiment n'est pas extensible et les besoins en locaux supplémentaires sont indéniables pour l'école primaire en 2022 déjà.

Placer l'EJC dans ce bâtiment lui permettra d'occuper deux étages au début et la place restante sera en réserve pour le futur. En effet si les effectifs augmentent à l'école, il en sera probablement de même pour l'EJC. Les locaux restés vides seront aussi occupés par la commune bourgeoise, la fanfare et la ludothèque, car leur bâtiment respectif sera démoli.

La maison de l'enfance reste inchangée et sera occupée par la crèche et par deux classes de l'école primaire.

Le reste du cycle 1 (1H à 4H) occupera un nouveau bâtiment à construire à Champ Martin. Ce bâtiment sera prévu avec les réserves nécessaires pour le futur. Le site de Champ Martin est idéal car proche de la maison de l'enfance et de la halle de gymnastique. Tous les élèves scolarisés à Malleray le seront sur une même zone géographique (proximité des bâtiments).

L'école de Pontenet accueillera également un cycle élémentaire (une classe de 1-2H et une classe de 3-4H) qui occupera les deux classes du bâtiment. Le cycle élémentaire permet de garantir la cohérence pédagogique d'une école par cycle.

Cette hypothèse 6 est le meilleur choix possible et les objectifs de la commission sont entièrement respectés.

## **6.2 Coûts et travaux (annexe 8)**

Le bureau d'architecture Kipfer Danael CAO à Tramelan a été mandaté pour évaluer les travaux et les coûts.

L'école primaire de Bévillard sera entièrement rénovée pour un montant de 1'676'000.-, y compris l'aménagement extérieur (**voir annexe 8**).

L'école primaire de Malleray sera entièrement rénovée, y compris la démolition du bâtiment de la ludothèque et de la fanfare, et y compris l'aménagement extérieur pour un montant de 2'588'000.- (**voir annexe 8**).

Le nouveau bâtiment du cycle 1 à Malleray à Champ Martin est devisé à 7'456'000.-, y compris une réserve de classes pour le futur (**voir annexe 8**).

Le montant total de cette hypothèse 6 est de 12'200'000.- avec une réserve financière de 479'750.- (**voir annexe 8**).

### **6.3 Transports scolaires**

Les transports scolaires entre les différents sites fonctionnent depuis le début de l'année 2018 avec un bus de 25 places.

Selon les prévisions actuelles et si les effectifs devaient augmenter comme annoncé, le remplacement du bus de 25 places par un bus de 40 places devra être envisagé, changement ne posant aucun problème à Car Postal.

Des synergies sont à envisager entre l'EJC et l'école pour l'organisation des transports.

### **6.4 Planning et échéancier (annexe 7)**

L'acceptation du crédit sera la première étape de ce projet. Le vote populaire doit avoir lieu en 2020. En cas d'acceptation, les procédures en vue de l'obtention du permis de construire suivront immédiatement, le but étant de pouvoir bénéficier des nouvelles infrastructures pour la rentrée 2024.

## **7. Proposition et conclusion**

La commission non permanente vous recommande à l'unanimité d'accepter l'hypothèse 6 retenue et le rapport tel que présenté aujourd'hui.

2735 Valbirse, le 28 octobre 2019

## **8. Annexes :**

- Annexe 1 – Effectifs EJC site et cycle
- Annexe 2 – Exigences et normes de qualité EJC
- Annexe 3 – EJC – Site Malleray
- Annexe 4 – EJC – Site Bévillard
- Annexe 5 – Utilisation des salles et de la halle par l'ESMA
- Annexe 6 – Utilisation des halles de gymnastique et de spectacle
- Annexe 7 – Etude de faisabilité
- Annexe 8 – Estimation des coûts

# **ANNEXE 1**

# Ecole à journée continue - Effectifs actuels 2019-2020

Etat à octobre 2019

## Nombre d'enfants inscrits par site et par module

	Lundi					Mardi					Mercredi					Jeudi					Vendredi				
	6:30 - 8:15	11:45 - 13:30	13:30 - 15:00	15:00 - 16:30	16:30 - 18:00	6:30 - 8:15	11:45 - 13:30	13:30 - 15:00	15:00 - 16:30	16:30 - 18:00	6:30 - 8:15	11:45 - 13:30	13:30 - 15:00	15:00 - 16:30	16:30 - 18:00	6:30 - 8:15	11:45 - 13:30	13:30 - 15:00	15:00 - 16:30	16:30 - 18:00	6:30 - 8:15	11:45 - 13:30	13:30 - 15:00	15:00 - 16:30	16:30 - 18:00
EJCM	20	32	14	29	8	23	29	16	19	6	18	18	14	6	2	27	36	16	25	9	21	20	9	7	4
Hor. Irr.	5	7	3	7	7	5	7	5	7	7	5	7	7	7	7	5	7	3	7	7	5	7	2	7	7
<b>Total site EJCM</b>	<b>25</b>	<b>39</b>	<b>17</b>	<b>36</b>	<b>15</b>	<b>28</b>	<b>36</b>	<b>21</b>	<b>26</b>	<b>13</b>	<b>23</b>	<b>25</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>32</b>	<b>43</b>	<b>19</b>	<b>32</b>	<b>16</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>11</b>
EJCB	11	16	1	13	6	11	25	6	17	9	7	6	10	10	5	8	17	11	11	8	8	7	2	4	3
Hor. Irr.	7	7	0	7	7	7	7	0	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	3	7	7
<b>Total site EJCB</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>32</b>	<b>6</b>	<b>24</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>24</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>10</b>
EJCC	9	14	5	19	6	12	20	1	17	9	8	3	4	3	2	12	18	11	16	3	9	11	6	9	4
Hor. Irr.	2	2	2	2	2	2	2	0	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
<b>Total site EJCC</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL EJCM/EJCB</b>	<b>43</b>	<b>62</b>	<b>18</b>	<b>56</b>	<b>28</b>	<b>46</b>	<b>68</b>	<b>27</b>	<b>50</b>	<b>29</b>	<b>37</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>30</b>	<b>21</b>	<b>47</b>	<b>67</b>	<b>37</b>	<b>50</b>	<b>31</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>16</b>	<b>25</b>	<b>21</b>
EJCM/B/C	40	62	20	61	20	46	74	23	53	24	33	27	28	19	9	47	71	38	52	20	38	38	17	20	11
EJCM/B/C +hor. Irr.	54	78	25	77	36	60	90	28	69	40	47	43	44	35	25	61	87	50	68	36	52	54	24	36	27

## Nombre d'enfants inscrits par cycle et par module

Cycle 1 EJCM/EJCB	23	24	15	23	11	26	35	20	23	10	22	15	14	10	4	26	31	23	21	12	24	14	11	7	5
Hor. Irr.	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
<b>Total cycle 1</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	<b>20</b>	<b>35</b>	<b>44</b>	<b>29</b>	<b>32</b>	<b>19</b>	<b>31</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>35</b>	<b>40</b>	<b>32</b>	<b>30</b>	<b>21</b>	<b>33</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>14</b>
Cycle 2 EJCM/EJCB	8	24	0	18	3	8	19	2	13	5	3	9	10	6	3	9	22	4	15	5	5	13	0	4	2
Hor. Irr.	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
<b>Total cycle 2</b>	<b>15</b>	<b>31</b>	<b>7</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>29</b>	<b>11</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>9</b>

## Nombre d'enfants inscrits par degré scolaire et par cycle

	Degré scolaire											
	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H	9H	10H	11H	
Nombre d'enfants inscrits tout sites confondus	28	19	33	23	28	15	11	12	2	0	0	171
Nombre d'enfants inscrits site EJCM/EJCB	20	12	27	18	23	9	7	11	2	0	0	129
Cycle 1 EJCM/EJCB	77											
Cycle 2 EJCM/EJCB	50											
Cycle école secondaire	2											

# **ANNEXE 2**



## Annexe : Exigences et normes qualité imposées par le canton en matière de locaux pour les écoles à journée continue

Ci-dessous est exposé le cadre légal concernant les locaux de l'école à journée continue. Cadre légal prévu par « l'ordonnance sur les écoles à journée continue » ainsi que par le document « Lignes directrices pour l'introduction et la mise en œuvre d'une école à journée continue »

### 1. Ordonnance sur les écoles à journée continue – Direction de l'instruction publique

#### Site et locaux

#### Art. 6

- <sup>1</sup> Le site, les locaux, l'équipement et le cadre doivent être adaptés aux modules d'école à journée continue et conçus de manière à répondre aux besoins des élèves des différents degrés scolaires.
- <sup>2</sup> Il y a lieu de prévoir **un espace suffisant** pour les repas et les devoirs surveillés ainsi que pour permettre des occupations communautaires, des possibilités de s'isoler et des activités en plein air. En règle générale, les locaux offriront au moins deux pièces séparées.
- <sup>3</sup> Il y a lieu d'observer **les prescriptions en matière de construction, d'hygiène et de protection contre le feu.**

### 2. Lignes directrices pour l'introduction et la mise en œuvre de modules d'école à journée continue – Direction de l'instruction publique

Il est recommandé d'utiliser, dans la mesure du possible, les infrastructures existantes en les adaptant aux besoins des modules d'école à journée continue. Les communes politiques, les paroisses et autres corporations acceptent volontiers de louer des locaux à des conditions favorables. Nous vous conseillons en tous les cas de prendre contact suffisamment tôt avec **les instances communales compétentes en matière de santé, d'incendie et de construction. Leurs prescriptions doivent être respectées.** De nouveaux bâtiments ou des pavillons ne devraient être construits qu'en l'absence d'infrastructures adéquates. L'Office cantonal des immeubles et des constructions peut vous conseiller sur les extensions et annexes de bâtiments. Vous trouverez des liens de fournisseurs sous [www.erz.be.ch/ecole-journee-continue](http://www.erz.be.ch/ecole-journee-continue) « Adresses et liens ». Lors de la construction de nouveaux bâtiments scolaires, le besoin de locaux pour les modules d'école à journée continue doit être pris en compte.

#### Aménagement intérieur

Selon l'article 6 OEC, les locaux offriront en règle générale au moins deux pièces séparées afin de pouvoir répondre aux diverses activités de la journée (repas, jeux, devoirs et possibilités de s'isoler). Les locaux doivent être **agréables à vivre et pratiques et être aménagés de façon à répondre aux besoins des enfants.** Ils doivent recevoir suffisamment d'air et de lumière directement de l'extérieur (art. 64. al. 1 ordonnance sur les constructions). Les locaux en sous-sol ne sont pas adaptés. Des **toilettes et des lavabos séparés pour les filles et les garçons** doivent se trouver à proximité. Il est recommandé de **prévoir 4 m<sup>2</sup> par enfant** (y compris les couloirs mais sans la cuisine et les toilettes). Il





est en outre conseillé de réserver **une pièce pour les entretiens du personnel avec des enfants ou pour le travail de la direction**. Les modules d'école à journée continue ont lieu en dehors de l'horaire scolaire et il faut donc compter avec davantage de bruit que pendant les heures d'enseignement. Pour éviter les conflits, il convient de séparer les locaux de l'école à journée continue des salles de classe ou d'établir des règles tenant compte des besoins différenciés.

### **Alentours**

Les enfants **doivent pouvoir se rendre seuls à l'extérieur**. C'est pourquoi les locaux au rez-de-chaussée se prêtent particulièrement bien à l'école à journée continue. La possibilité d'utiliser **une halle de sport sous surveillance** est aussi un avantage. **L'espace extérieur doit être clairement délimité et adapté à l'âge des enfants**. Une surveillance doit également être assurée en fonction de l'âge et de l'autonomie des enfants et des adolescents. Les parents seront informés des conditions mises à la liberté de mouvement des enfants en fonction de leur âge.

## **3. Document « Consignes de qualité pour l'accueil des enfants dans les écoles à journée continue » - Association suisse pour l'accueil parascolaire**

*En jaune ce qui fait actuellement défaut au moins dans l'un des trois sites actuels*

	<b>Exigences minimales</b>	<b>Bonne qualité</b>	<b>Excellente qualité</b>
<b>SURFACE DES LOCAUX</b>	Surface des pièces de vie de <b>4 m<sup>2</sup> par enfant</b>	Surface des pièces de vie de <b>6 m<sup>2</sup> par enfant</b>	
<b>CARACTERISTIQUES GENERALES</b>	<b>Locaux accueillants</b> , mobilier adapté à la taille des enfants, <b>éclairage naturel suffisant</b>  <b>Locaux sains</b> en termes d'humidité et de qualité de l'air  <b>Locaux sanitaires</b>  <b>Plusieurs locaux réservés à des usages différents (activités bruyantes/ silencieuses)</b>  Le personnel dispose <b>d'une salle réservée aux tâches administratives</b> et permettant de conserver des objets personnels.	Une salle est prévue pour des entretiens	
<b>POSSIBILITE DE S'ISOLER</b>	Les enfants doivent pouvoir s'isoler seuls ou en petits groupes pour	Les enfants doivent pouvoir s'isoler seuls ou en petits groupes sans	Les enfants peuvent s'isoler dans de petites pièces privilégiées.







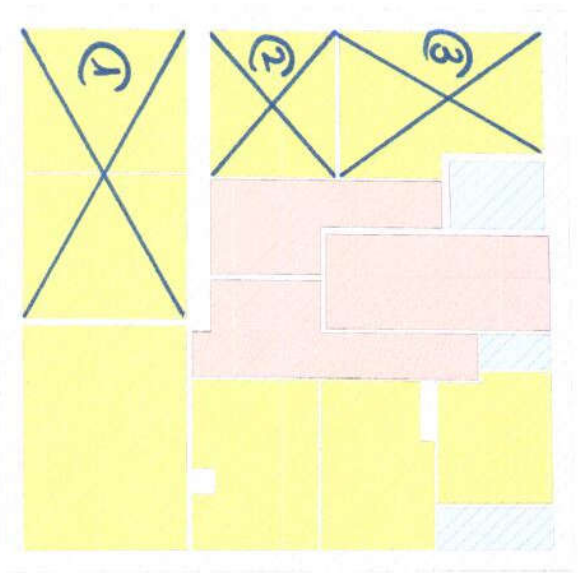
	pratiquer des activités ( par ex. petites tables )	être dérangés par les autres.	Lieu spécifique pour les adolescents.
<b>ACCES</b>	Les lieux sont <b>accessibles facilement et sans danger</b> pour tous les enfants, quel que soit leur âge	Les espaces dédiés au temps libre, aux repas et aux devoirs surveillés se trouvent dans le même bâtiment	
<b>UTILISATION DES LOCAUX PAR DES TIERS</b>	L'EJC possède des rangements fermés à clef pour entreposer le matériel des enfants.  Des affiches, des informations et des images sont accrochées au mur à l'intention des enfants.  <b>Les locaux ne nécessitent pas un réaménagement quotidien</b>	Les locaux sont utilisés exclusivement par l'EJC	Les locaux construits répondent spécifiquement aux besoins d'une EJC
<b>ESPACE EXTERIEUR</b>	Les enfants ont accès à un <b>espace extérieur disposant d'une infrastructure minimale (jeux, ballons)</b>  L'espace extérieur peut être surveillé depuis l'intérieur	Espace extérieur directement accessible par les enfants, une partie de cet espace est couverte pour pouvoir jouer aussi en cas de pluie	L'espace extérieur offre des possibilités de jeux et d'activités physiques pour les enfants de tous les âges (sable, bois, balançoires, paroi d'escalade, rollers, ...)

# **ANNEXE 3**

# LUD Malleray, 1er étage 1:200

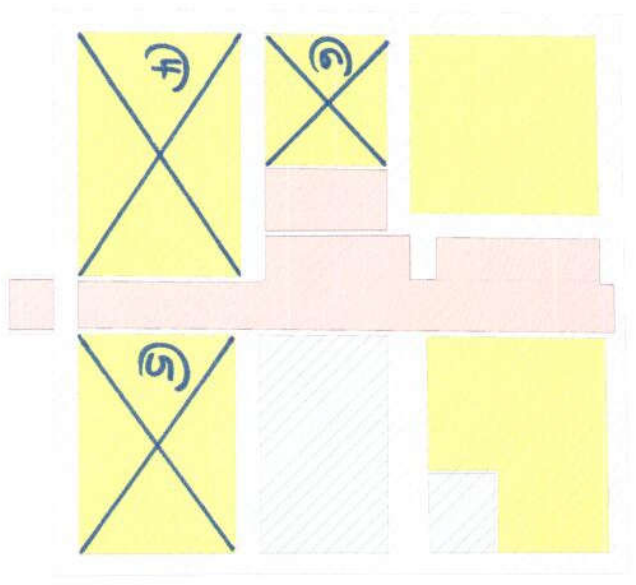
eyc - Sir Malleray

surface de plancher (SP) .....	230.0	
surface utile (SU) .....	130.4	
surface de distribution (SD) .....	39.8	
surface sanitaires (SAN) .....	9.7	
surface de construction (SC) .....	50.1	
SP/(SU+SAN) = 230.0/(130.4+9.7) = 1.64		



# IUD Malleray, rez de chaussée 1:200

surface de plancher (SP) .....	232.0
surface utile (SU) .....	112.1
surface de distribution (SD) .....	32.5
surface sanitaires (SAN) .....	0.0
surface de construction (SC) .....	87.4
surface technique (ST), cave .....	23.6
SP/(SU+SAN) = 441.6/(213.0+22.6) = 1.88	

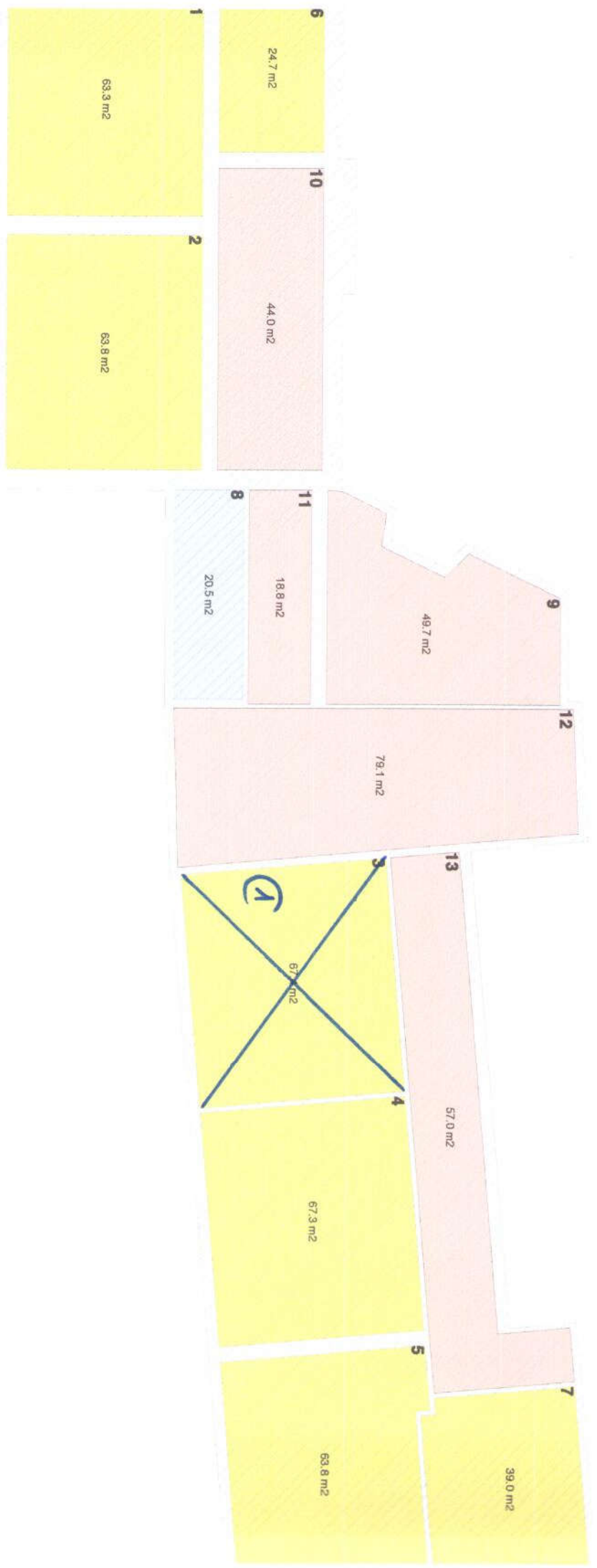


# **ANNEXE 4**

# EP Bévillard, rez de chaussée 1:200

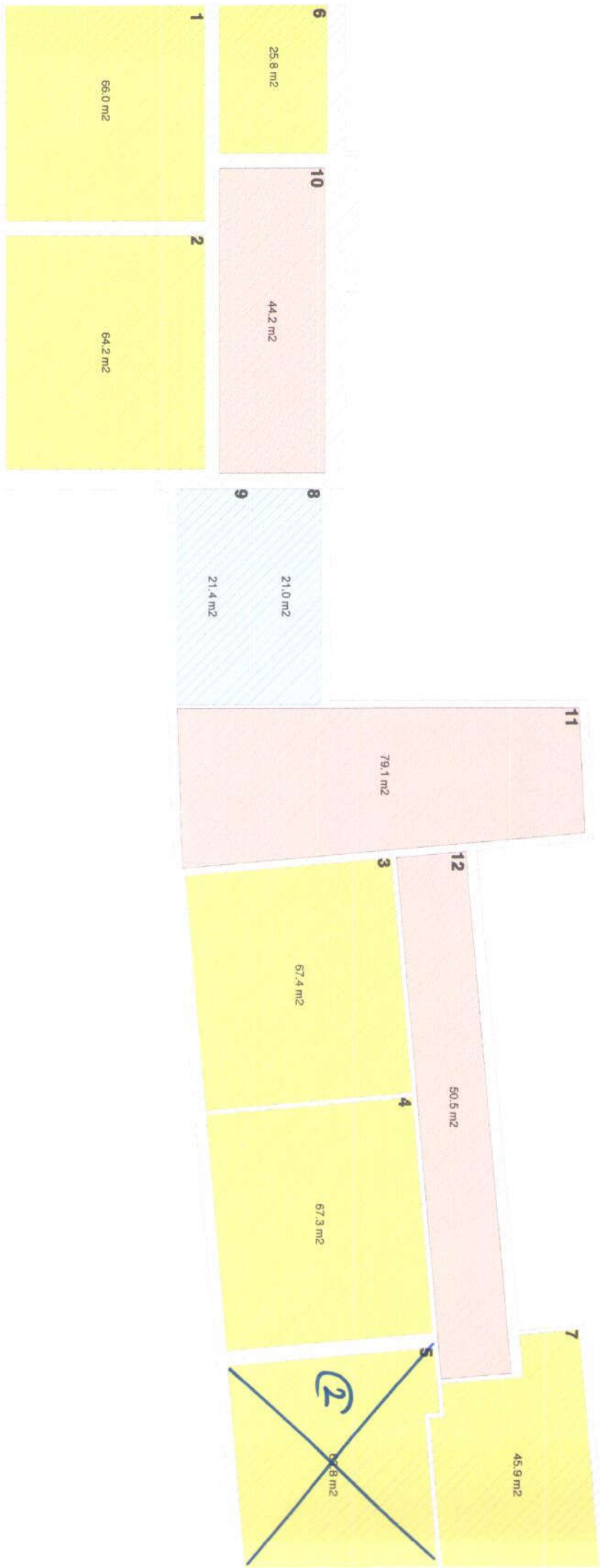
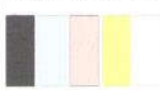
eyc - site Bévillard

surface de plancher (SP) ..... 791.4  
 surface utile (SU) ..... 389.3  
 surface de distribution (SD) ..... 248.6  
 surface sanitaires (SAN) ..... 20.5  
 surface de construction (SC) ..... 133.0  
 SP/(SU+SAN) = 791.4/(389.3+20.5) = 1.92 (haute!)



# EP Bévilard, 1er étage 1:200

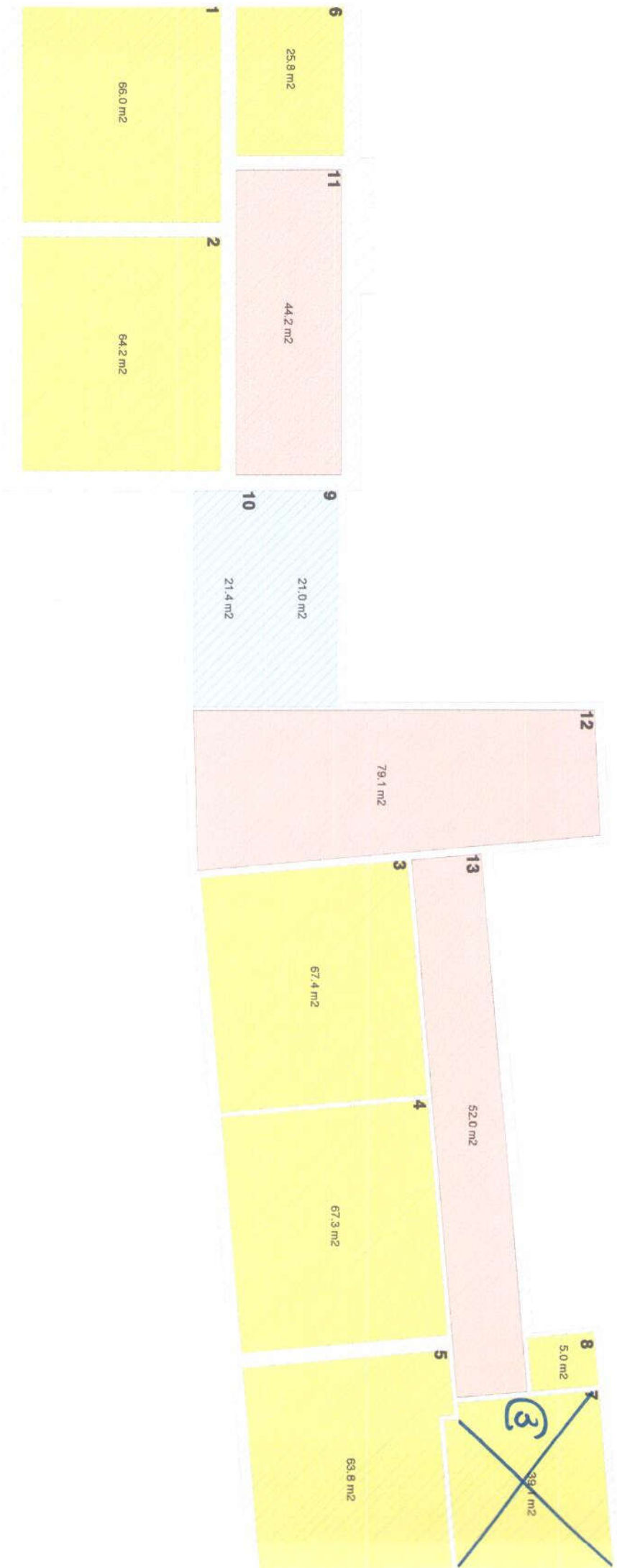
surface de plancher (SP) ..... 738.2  
 surface utile (SU) ..... 400.4  
 surface de distribution (SD) ..... 173.8  
 surface sanitaires (SAN) ..... 42.4  
 surface de construction (SC) ..... 121.6  
 SP/(SU+SAN) = 738.2/(400.4+42.8) = 1.67 (normal)





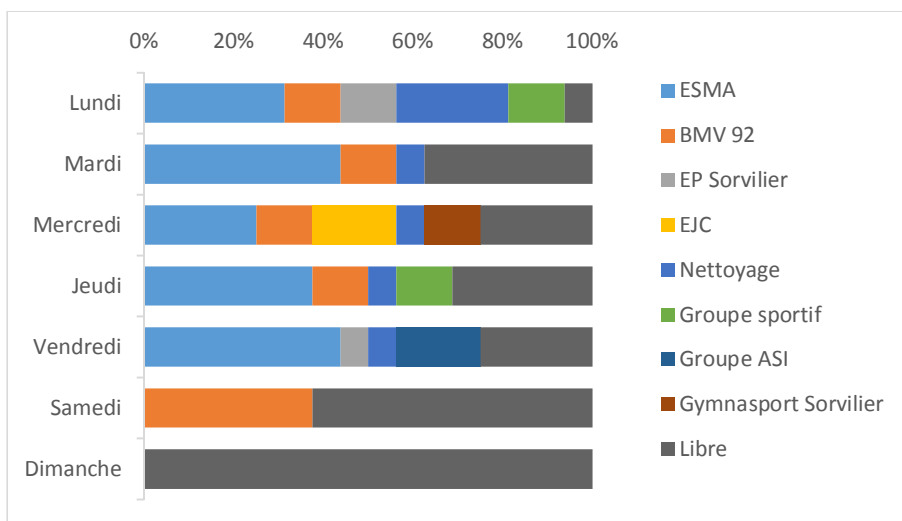
# EP Bévilard, 2e étage 1:200

surface de plancher (SP) .....	738.2
surface utile (SU) .....	398.3
surface de distribution (SD) .....	175.4
surface sanitaires (SAN) .....	42.4
surface de construction (SC) .....	121.9
SP/(SU+SAN) = 738.2/(398.6+42.4) = 1.67	



# **ANNEXE 5**

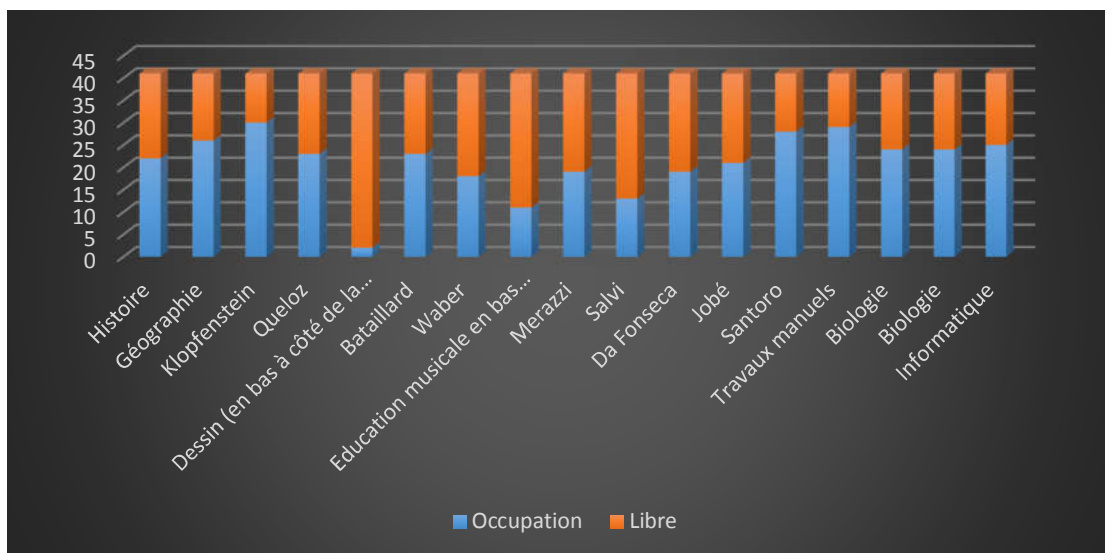
## 1. Halle de gymnastique de Malleray (ESMA)



Pour la halle de gymnastique de l'ESMA, on peut remarquer que ce sont les écoles et sociétés sportives (BMV, groupe sportif...) qui occupent une grande partie de la halle en semaine pour les cours d'éducation physique et les entrainements divers. On peut remarquer que le lundi elle est louée presque à 100%.

Le samedi elle est louée uniquement par la société BMV pour les matchs.

## 2. Occupation des salles



Pour les salles de l'ESMA, nous pouvons voir qu'elles sont toutes occupées. La classe la moins occupée est au sous-sol (dessin).

Il faut noter que les horaires dans les classes ont régulièrement 1 ou 2 heures blanches ou les professeurs restent dans leur classe pour préparer les cours.

Aussi dès août 2018, il faudra compter l'ouverture d'une classe supplémentaire.

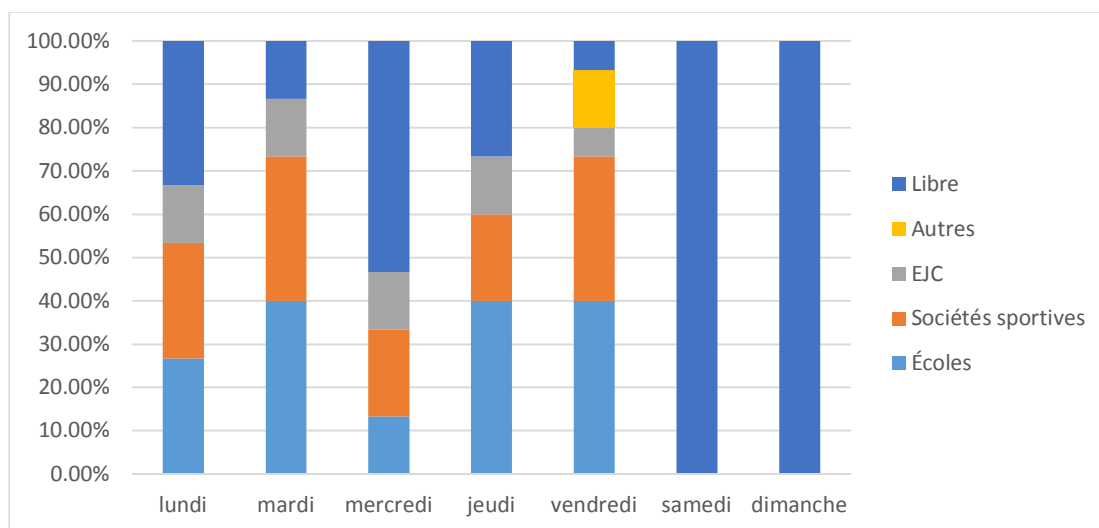
La salle informatique est parfois réservée en ligne, l'occupation est variable.

# **ANNEXE 6**

# Utilisation des halles de gymnastique et de spectacle de Valbirse

Cette annexe a pour but de vous renseigner sur l'utilisation périodique des différentes halles et salles de Valbirse et des disponibilités restantes pour davantage de leçons hebdomadaires.

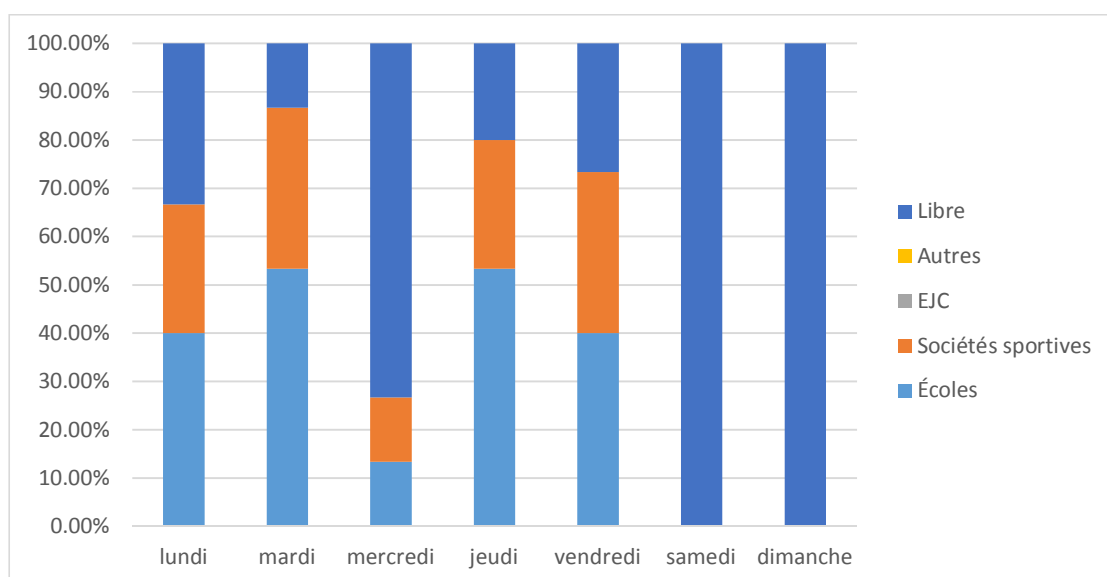
## 1. Halle de gymnastique de Bévillard



Pour la halle de gymnastique de Bévillard, on peut remarquer que ce sont les écoles et sociétés sportives (FCMB, FSG...) qui occupent une grande partie de la halle en semaine pour les cours d'éducation physique et les entraînements divers.

Par contre, pour le week-end, la halle n'a pas de location périodique. Elle est de temps en temps louée pour diverses manifestations mais elle est très rarement surchargée. En principe, les utilisateurs trouvent toujours une date qui convient pour la location.

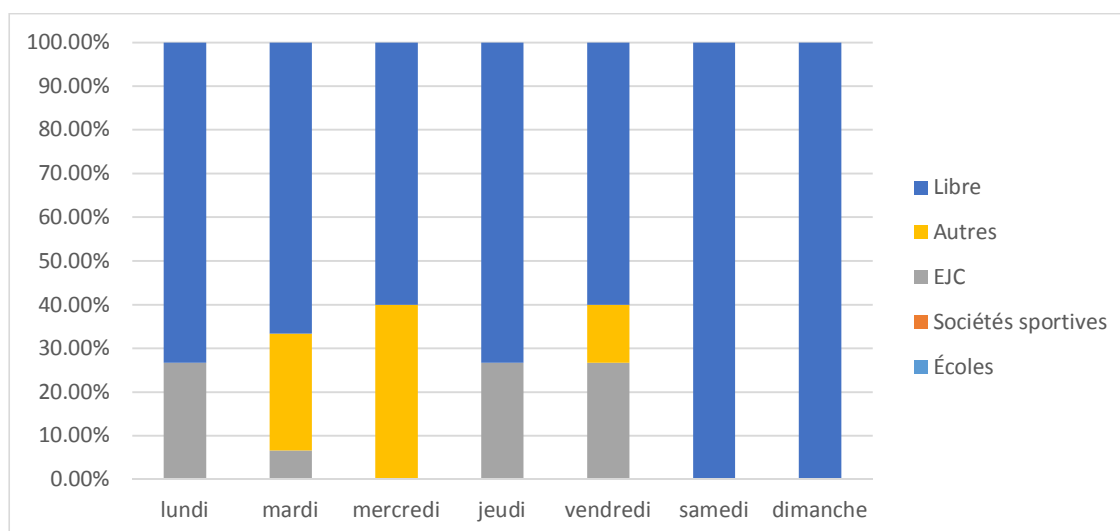
## 2. Halle de gymnastique de Malleray



Pour la halle de gymnastique de Malleray, on peut remarquer la même tendance que pour la halle de Bévillard. A noter peut-être qu'il y a plus de périodes libres et que l'EJC n'y est pas.

Pareil que la halle de Bévillard pour les week-ends. Elle est d'ailleurs encore moins demandée sachant qu'on peut y organiser uniquement des manifestations sportives. Contrairement à la halle de Bévillard où elle est équipée d'une cuisine et où on peut donc y organiser plus de choses (mariages, fête de famille, assemblées...).

## 3. Salle « bleue » de Bévillard



Pour la salle « bleue » qui se situe à l'intérieur de la halle de gymnastique de Bévillard, on peut remarquer qu'elle est surtout utilisée par l'EJC et d'autres organisations (Pro Senectute, résidence Plein Soleil, Université populaire...). Elle est bien plus petite que la grande halle mais elle peut être pratique pour certains cours et autres manifestations (séances quelconques, sports plus « doux »...).

Pour les week-ends, on peut se baser sur les commentaires de la halle de Bévillard.

## **4. Salle communale de Malleray**

La salle communale de Malleray est prévue pour l'organisation de spectacles, fêtes diverses, assemblées, séances...mais pas pour du sport en tant que tel. Elle est équipée d'une scène et d'une cuisine.

Elle n'est pas utilisée périodiquement à part pour la gymnastique des aînées qui a lieu tous les mercredis après-midi de 16h à 18h. Sans cela, c'est une salle qui est louée à la demande et en principe, elle n'est pas surchargée. Les gens qui souhaitent l'obtenir ont rarement des problèmes à trouver une date.

## **5. Salle communale de Pontenet**

La salle communale de Pontenet est comme la salle communale de Malleray mais elle est bien plus petite et ne dispose pas d'une cuisine entièrement agencée ni d'une scène.

Là aussi, elle est louée à la demande et dispose de beaucoup de disponibilités.

# **ANNEXE 7**

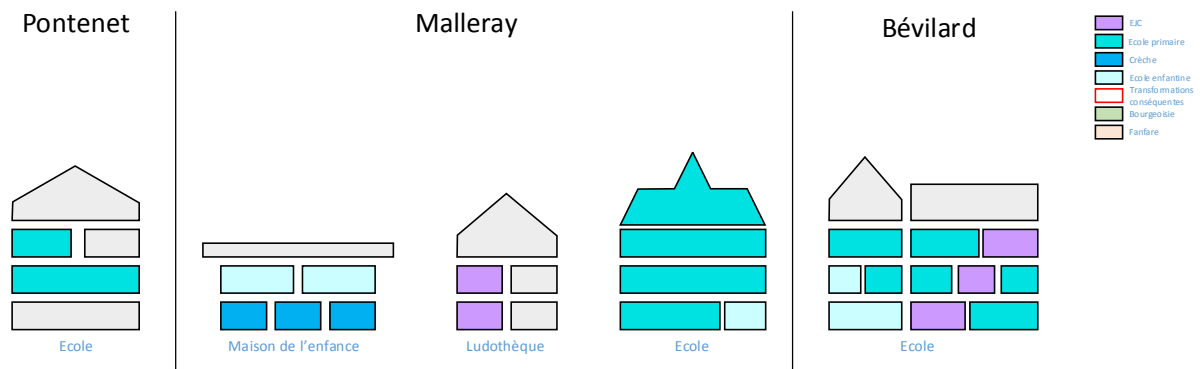


# Annexe 7

## Hypothèses

Situation actuelle.....	2
Hypothèse 1a.....	3
Hypothèse 1b .....	4
Hypothèse 2.....	5
Hypothèse 3 et 4 .....	6
Hypothèse 5.....	7
Hypothèse 6.....	9
Hypothèse 7.....	11
Hypothèse 8.....	12

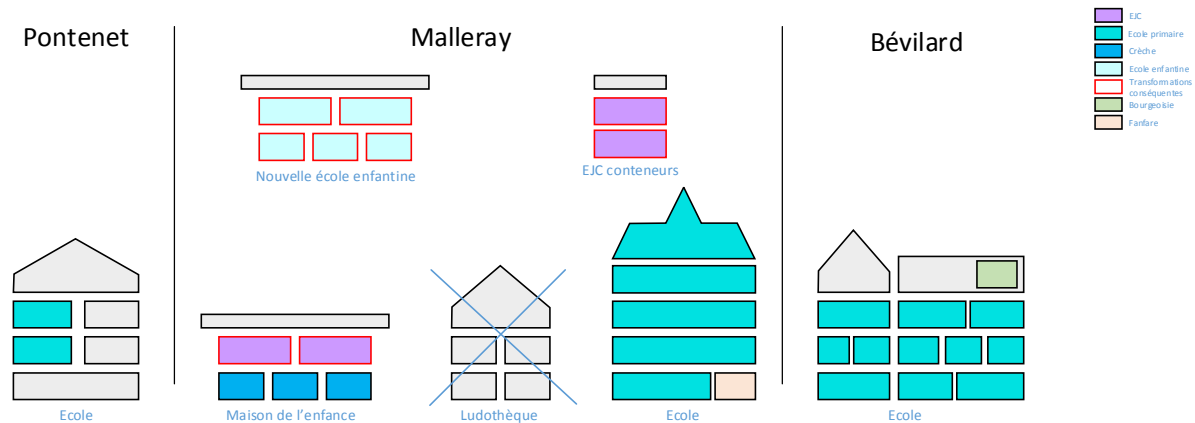
## Situation actuelle



- Tous les cycles (1H-4H et 5H-8H) sur les sites de Malleray et Bévillard.
- Une classe à Pontenet (3H-5H et 6H-8H) avec dédoublement à plus de 60% des leçons.
- Deux classes d'école enfantine à la maison de l'enfance de Malleray.
- Certaines classes sont regroupées sur un seul site (Malleray ou Bévillard), car les effectifs sont parfois déséquilibrés entre Malleray et Bévillard.
- Transports scolaires entre Pontenet, Malleray et Bévillard.
- EJC sur deux sites, bâtiment de ludothèque à Malleray et bâtiment de l'école primaire de Bévillard.

Pour	Contre
Toutes les classes sur tous les sites (mini société)	Déséquilibre possible entre le nombre d'élèves pour une même année → déplacement d'élèves
L'école de Pontenet est occupée en permanence	Pas possible d'avoir une école par cycle car les locaux ne sont pas adaptés.
	Cohérence difficile à atteindre car les systèmes sont différents à Pontenet, Malleray et Bévillard
	L'EJC se trouve dans des locaux très inadaptés
	L'EJC manque de cohérence
	Collaboration entre enseignants d'un même cycle (plusieurs sites géographiques)
	Les bâtiments doivent être rénovés

# Hypothèse 1a



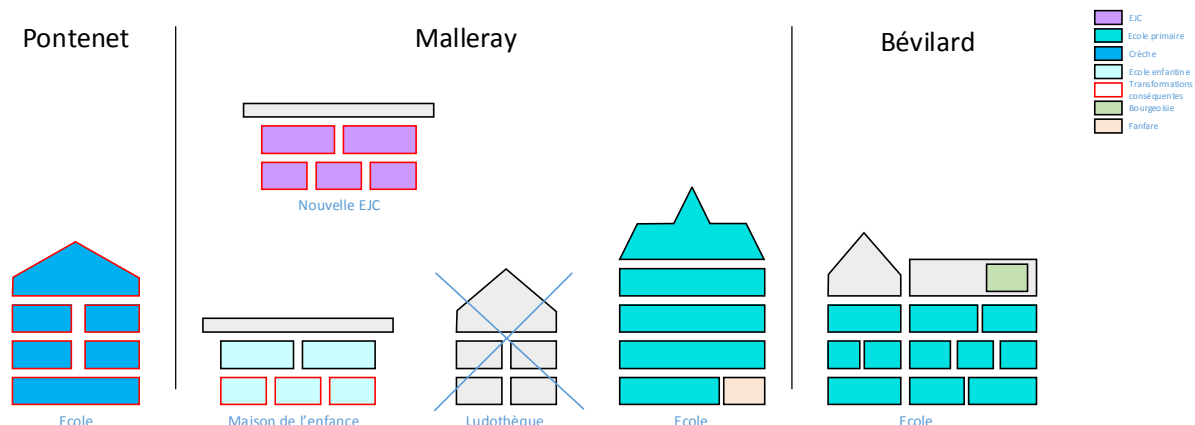
- Démolition du bâtiment de la ludothèque et de la fanfare.
- Répartition de l'école primaire, cycle 1 (1H-4H) à Malleray et cycle 2 (5H-8H) à Bévillard.
- Ecole enfantine dans un bâtiment neuf à la place de la ludothèque à Malleray.
- EJC à moitié dans le 1<sup>er</sup> étage dans la Maison de l'Enfance et à moitié dans un nouveau bâtiment ou conteneurs à Champ Martin.
- ACM et ACT à Pontenet.
- Possibilité de reloger la fanfare, la bourgeoisie et la ludothèque au sous-sol de l'école primaire de Malleray et/ou dans les combles de l'école primaire de Bévillard.

Pour	Contre
Toutes les classes d'école enfantine réunies dans un seul bâtiment à côté de l'EP-M	Transformation de la maison de l'enfance pour l'EJC couteuse alors que le bâtiment est presque neuf
Nouvelle structure pour l'EJC	Le 2 <sup>e</sup> étage de la maison de l'enfance est trop petit pour accueillir un cycle complet de l'EJC
Toute l'EJC sur un même site à Champ Martin	L'EJC dans deux bâtiments ce qui ne permet pas d'optimiser l'encadrement (coûts)
L'EJC proche de la halle et de la place de sport de Champ Martin	Occupation non permanente de l'EP-P (ACM-ACT uniquement)
EJC proche du cycle 1 de l'école primaire ce qui facilite les transports	Coûts importants pour le nouveau bâtiment accueillant les écoles enfantines
	Coûts importants pour rénover et mettre aux normes les bâtiments des EP-M et EP-B
	Nombreux transports pour les ACM-ACT vers et depuis l'EP-P

## Conclusions

Cette hypothèse n'a pas été retenue, car l'occupation non permanente de l'EP-P est politiquement difficilement défendable, l'EJC est divisée en deux entités ce qui est plus coûteux en encadrement et rend plus difficile le développement d'un projet pédagogique adéquat. De plus le nouveau bâtiment de l'EJC a un coût important tout en n'étant pas une solution optimale au niveau pédagogique et au niveau de l'encadrement. La transformation de la maison de l'enfance, qui est un bâtiment très récent, pour l'EJC est techniquement difficile et n'offre pas les surfaces pour un cycle complet de l'EJC.

## Hypothèse 1b



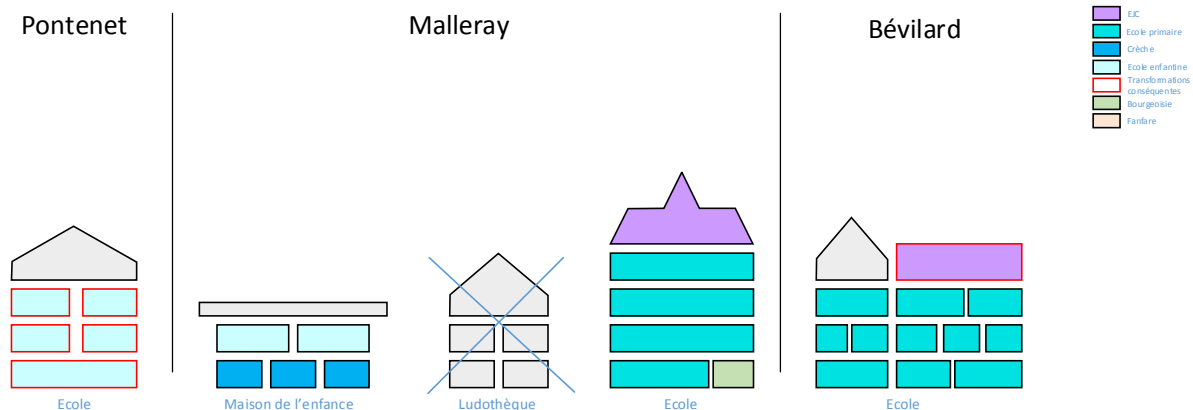
- Répartition de l'école primaire, cycle 1 (1H-4H) à Malleray et cycle 2 (5H-8H) à Bévillard.
- Crèche dans l'école primaire de Pontenet.
- L'EJC dans un bâtiment neuf à Champ Martin ou à la place de la ludothèque.
- Toutes les écoles enfantines dans la maison de l'enfance.
- Démolition du bâtiment de la ludothèque et de la fanfare (option).
- Possibilité de reloger la fanfare, la bourgeoisie et la ludothèque au sous-sol de l'école primaire de Malleray et/ou dans les combles de l'école primaire de Bévillard.

Pour	Contre
Toutes les classes d'école enfantine réunies dans un seul bâtiment à Champ Martin	Transformations de la maison de l'enfance coûteuses et techniquement difficiles alors que le bâtiment est presque neuf
Nouvelle structure pour l'EJC contenant tous les cycles à Champ Martin ou à la place de la ludothèque	Coûts importants pour le nouveau bâtiment accueillant l'EJC
L'EJC proche de la halle et de la place de sport de Champ Martin	Les classes de l'E-E ne sont pas proches du reste du cycle 1
EJC proche du cycle 1 de l'école primaire ce qui facilite les transports	Coûts importants pour rénover et mettre aux normes les bâtiments des EP-M et EP-B
L'EP-P occupée en permanence	Les alentours de l'EP-P pour la crèche ne sont pas adaptés
	Transports supplémentaires pour l'EJC entre l'EP-B, et le nouveau bâtiment

## Conclusions

Cette hypothèse n'a pas été retenue, car la transformation de la maison de l'enfance, qui est un bâtiment très récent, est techniquement et économiquement très difficile. De plus les E-E sont éloignées du reste du cycle 1 (1H-4H) ce qui va à l'encontre d'une école par cycle. Le changement d'affectation de l'EP-P est aussi politiquement difficile à défendre et les alentours inadaptés.

## Hypothèse 2



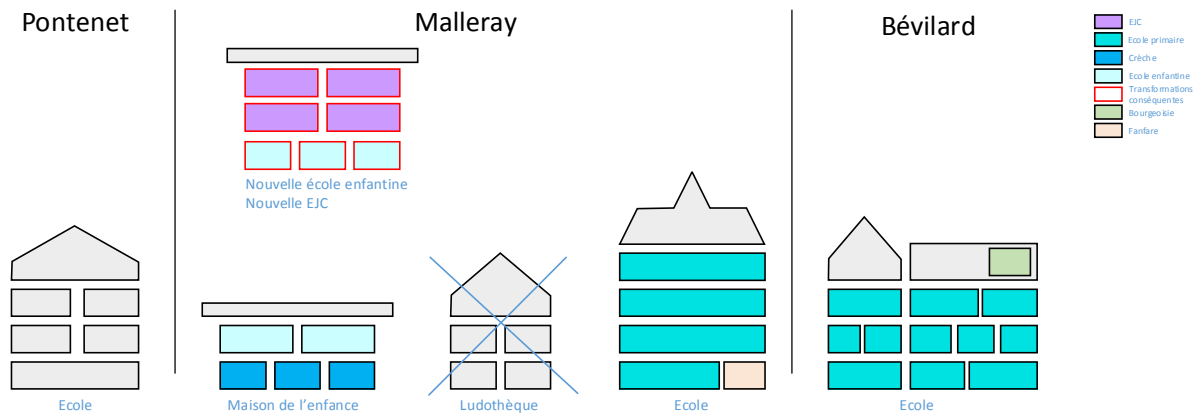
- Répartition de l'école primaire, cycle 1 (1H-4H) à Malleray et cycle 2 (5H-8H) à Bévillard.
- E-E sur deux sites, soit la maison de l'enfance et l'EP-P.
- La maison de l'enfance n'est pas modifiée.
- L'EJC sur deux sites, soit les combles de l'EP-B et de l'EP-M.
- Démolition du bâtiment de la ludothèque et de la fanfare (option).
- Possibilité de reloger la fanfare, la bourgeoisie et la ludothèque au sous-sol de l'école primaire de Malleray et/ou dans les combles de l'école primaire de Bévillard.

Pour	Contre
L'EP-P occupée en permanence par les E-E	Les E-E dans deux bâtiments et dans deux sites géographiques distincts
Maison de l'enfance reste à l'identique	Le projet d'école par cycle est compromis
	Nombreux transports vers et depuis l'EP-P pour l'EJC
	L'EJC sur deux sites ce qui amène des problèmes de transport, de repas, de coût et d'encadrement
	L'EJC dans les combles n'est pas en adéquation avec les exigences cantonales et de l'AIB
	L'EJC doit se trouver dans un bâtiment différent de l'école
	Aménagements de l'EP-P importants et coûteux
	Coûts importants pour rénover et mettre aux normes les bâtiments des EP-M et EP-B

## Conclusions

Cette hypothèse n'a pas été retenue, car les recommandations du canton et de l'AIB pour l'EJC sont contraires à une implantation de l'EJC dans les mêmes bâtiments que l'école et dans les combles. De plus les E-E dans le bâtiment de l'EP-P engendrent beaucoup de transports pour l'EJC tout en engendrant des coûts de transformation importants.

## Hypothèse 3 et 4



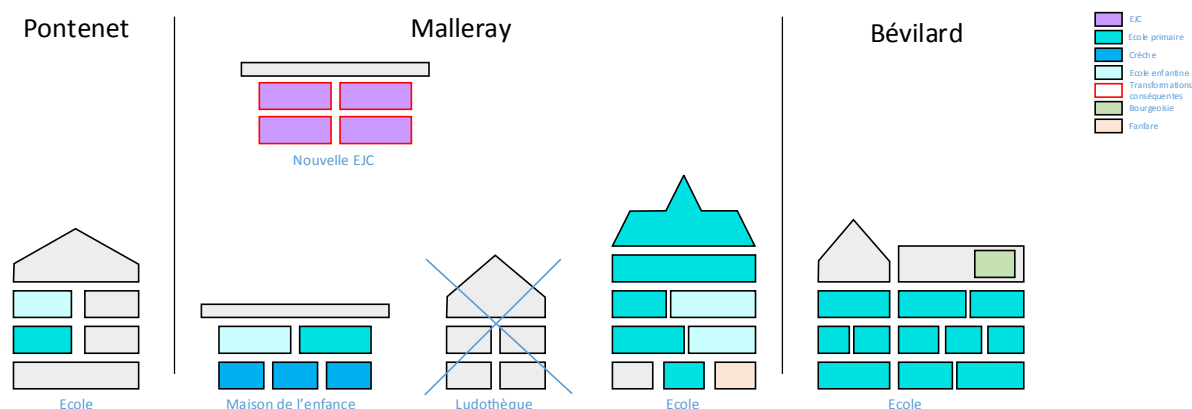
- Répartition de l'école primaire, cycle 1 (1H-4H) à Malleray et cycle 2 (5H-8H) à Bévillard.
- La maison de l'enfance n'est pas modifiée.
- Ecole primaire de Pontenet n'est plus utilisée, possibilité de créer des appartements, de la laisser vide ou de l'affecter à autre chose.
- EJC et le solde des E-E dans un bâtiment neuf à Champ Martin ou à la place du bâtiment de la ludothèque.
- Démolition du bâtiment de la ludothèque et de la fanfare (option).
- Possibilité de reloger la fanfare, la bourgeoisie et la ludothèque au sous-sol de l'école primaire de Malleray et/ou dans les combles de l'école primaire de Bévillard.

Pour	Contre
Maison de l'enfance reste à l'identique	L'EP-P n'est plus utilisée pour les écoles
L'EJC dans un seul bâtiment	Le projet d'école par cycle est compromis
Possibilité de créer des appartements dans l'EP-P	Coûts importants pour rénover et mettre aux normes les bâtiments des EP-M et EP-B
	Transports supplémentaires pour l'EJC entre l'EP-B et le nouveau bâtiment

## Conclusions

Cette hypothèse n'a pas été retenue, car il est politiquement indéfendable que l'EP-P ne soit plus occupée par les écoles.

## Hypothèse 5



- Répartition de l'école primaire, cycle 1 (1H-4H) à EP-M, à la maison de l'enfance et à EP-P et cycle 2 (5H-8H) à Bévillard.
- Possibilité d'introduire le « cycle élémentaire »
- La maison de l'enfance n'est pas modifiée.
- Démolition du bâtiment de la ludothèque et de la fanfare (option).
- Nouveau bâtiment pour l'EJC à Champ Martin ou à la place du bâtiment de la ludothèque.
- Possibilité de reloger la fanfare, la bourgeoisie et la ludothèque au sous-sol de l'école primaire de Malleray et/ou dans les combles de l'école primaire de Bévillard.

Pour	Contre
L'EP-P occupée en permanence par les écoles	Coûts importants pour le nouveau bâtiment de l'EJC
Maison de l'enfance reste à l'identique	Coûts importants pour rénover et mettre aux normes les bâtiments des EP-M et EP-B
Possibilité d'introduire le cycle élémentaire (basisstufte) comme dans la partie alémanique du canton	Transport supplémentaire pour l'EJC entre l'EP-B, le nouveau bâtiment et l'EP-P
Ecole par cycle cohérente	Pas de réserve de salle pour l'école primaire (problème dès 2022)
Nouveau bâtiment pour l'EJC ce qui permet un projet pédagogique et d'encadrement adéquat	

*Cycle élémentaire : Classes de 1-2H et classes de 3-4H avec quelques leçons en commun (chaque élève évolue à son rythme)\**

### Coûts

■ Rénovation complète de l'école primaire de Malleray :	2'003'000.-
■ Rénovation partielle de l'école primaire de Bévillard :	1'676'000.-
■ Nouveau bâtiment EJC :	3'910'850.-
■ Réserve :	455'150.-
■ Total	<b>8'045'000.-</b>

\*

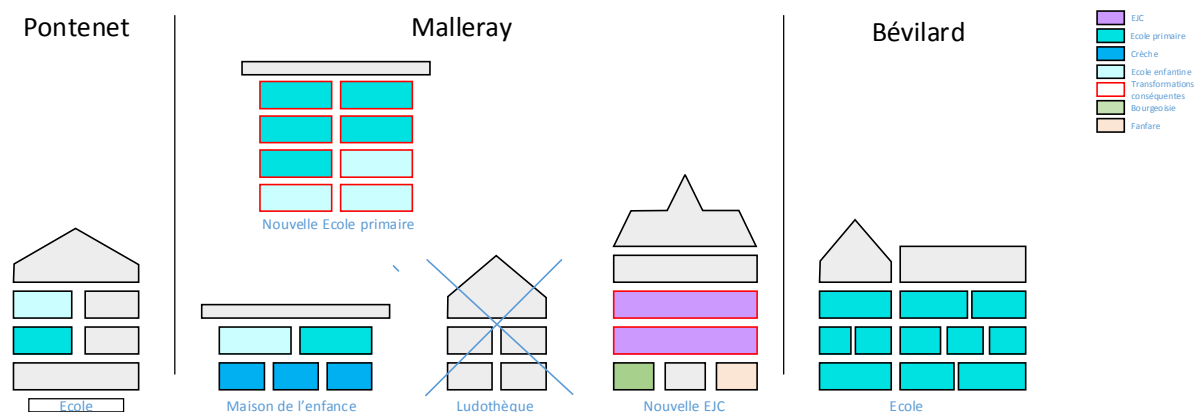
[https://www.erz.be.ch/erz/fr/index/kindergarten\\_volksschule/kindergarten\\_volksschule/informationen\\_fuereltern/kindergarten/cycle\\_elementaire.html](https://www.erz.be.ch/erz/fr/index/kindergarten_volksschule/kindergarten_volksschule/informationen_fuereltern/kindergarten/cycle_elementaire.html)

## **Conclusions**

Cette hypothèse n'a pas été retenue, malgré le fait que tous les bâtiments sont occupés; l'EJC avec son nouveau bâtiment peut mettre en place un projet pédagogique et d'encadrement adéquat. Le problème de la réserve de salle à l'école primaire (ouverture de classe en 2022) de Malleray ne nous permet pas de retenir cette hypothèse.



## Hypothèse 6



- Répartition de l'école primaire, cycle 1 (1H-4H) dans un nouveau bâtiment à Malleray, près de la maison de l'enfance et à l'EP-P et cycle 2 (5H-8H) à Bévillard.
- Possibilité d'introduire le « cycle élémentaire ».
- La maison de l'enfance n'est pas modifiée.
- Démolition du bâtiment de la ludothèque et de la fanfare (option).
- L'EJC dans 2 étages de l'EP-M. Rénovation partielle de l'EP-M.
- Possibilité de reloger la fanfare, la bourgeoisie et la ludothèque au sous-sol de l'école primaire de Malleray et/ou dans les combles de l'école primaire de Bévillard.

Pour	Contre
L'EP-P occupée en permanence par les écoles (1H-4H)	Coûts importants pour le nouveau bâtiment du cycle 1 de l'EP
Maison de l'enfance reste à l'identique	Rénovation partielle de l'EP-M alors qu'une rénovation complète est souhaitable
Possibilité d'introduire le « cycle élémentaire » comme ailleurs dans le canton	Transport supplémentaire pour l'EJC entre l'EP-B, l'EP-M et l'EP-P
Ecole par cycle cohérente	
Nouveau bâtiment pour le cycle 1 de l'EP	
EJC sur un seul site	
Coûts de rénovation de l'EP-M réduit	

*Cycle élémentaire : Classes de 1-2H et classes de 3-4H avec quelques leçons en commun (chaque élève évolue à son rythme)*

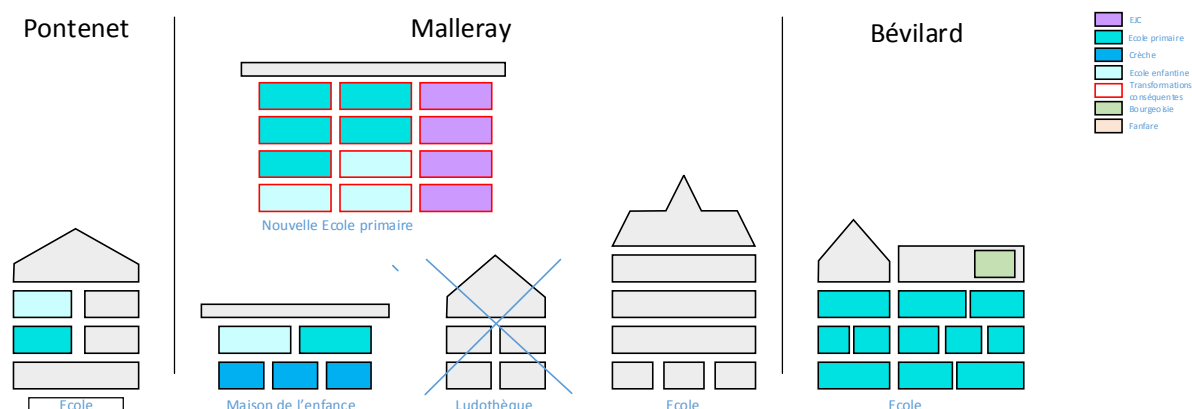
### Coûts

■ Nouveau bâtiment pour le cycle 1 à Malleray :	7'456'250.-
■ Rénovation de l'école primaire de Malleray pour l'EJC :	2'588'000.-
■ Rénovation partielle de l'école primaire de Bévillard :	1'676'000.-
■ Réserve :	479'750.-
■ Total	<b>12'200'000.-</b>

## Conclusions

Cette hypothèse a été retenue, car tous les bâtiments sont occupés, l'EJC dans le bâtiment de l'EP-M peut mettre en place un projet pédagogique et d'encadrement adéquat. L'EJC a aussi la possibilité de s'étendre dans l'EP-M si nécessaire. Le nouveau bâtiment du cycle 1 de l'EP permet d'avoir des locaux adéquats, aux normes et en phase avec les nouveaux projets pédagogiques comme le cycle élémentaire. Une réserve de salle est prévue et permettra d'absorber d'éventuelles ouvertures de classe. De plus cette hypothèse permet d'avoir une école par cycle cohérente. Cette solution sera donc chiffrée.

## Hypothèse 7



- Nouveau bâtiment pour l'EJC et le cycle 1 (1H-4H) à Champ Martin ou à la place du bâtiment de la ludothèque.
- Répartition de l'école primaire, cycle 1 (1H-4H) dans un nouveau bâtiment à Malleray, à la maison de l'enfance et à l'EP-P et cycle 2 (5H-8H) à Bévillard.
- Possibilité d'introduire le « cycle élémentaire ».
- La maison de l'enfance n'est pas modifiée.
- Abandon du bâtiment de l'EP-M qui peut être vendu, loué ou démoli.
- Démolition du bâtiment de la ludothèque et de la fanfare (option).
- Possibilité de reloger la fanfare, la bourgeoisie et la ludothèque dans le nouveau bâtiment et/ou dans les combles de l'école primaire de Bévillard.

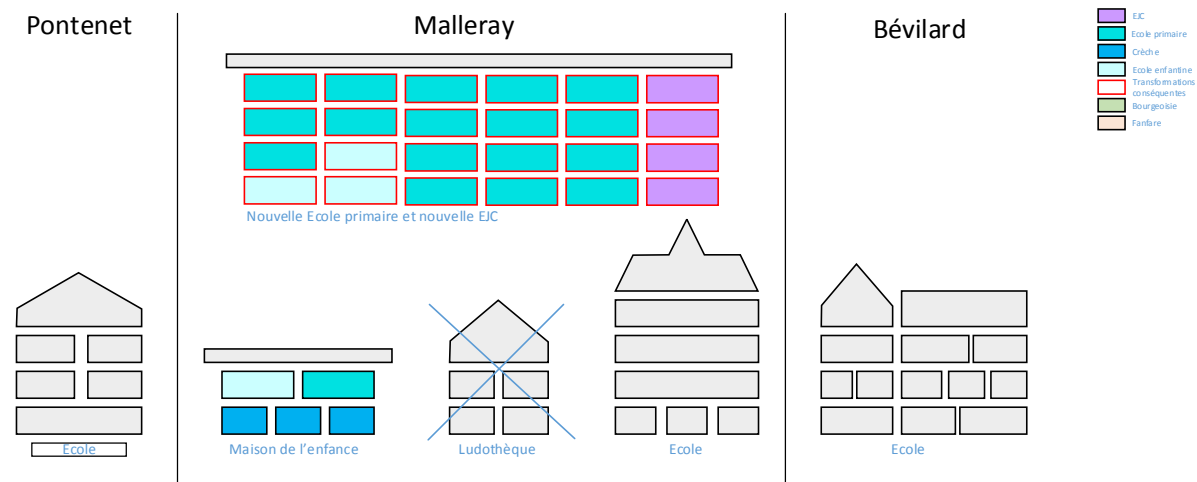
Pour	Contre
L'EP-P occupée en permanence par les écoles (1H-4H)	Coûts importants pour le nouveau bâtiment du cycle 1 de l'EP et de l'EJC
Maison de l'enfance reste à l'identique	Abandon du bâtiment de l'EP-M qui est un bâtiment emblématique
Possibilité d'introduire le cycle élémentaire comme ailleurs dans le canton	Transport supplémentaire pour l'EJC entre l'EP-B et l'EP-P
Ecole par cycle cohérente	
Nouveau bâtiment pour le cycle 1 de l'EP et l'EJC	
EJC sur un seul site	
Pas de coûts de rénovation de l'EP-M	

*Cycle élémentaire : Classes de 1-2H et classes de 3-4H avec quelques leçons en commun (chaque élève évolue à son rythme)*

## Conclusions

Cette hypothèse n'a pas été retenue, car la suppression ou la vente du bâtiment de l'EP-M est politiquement difficile à défendre et difficile à mettre en œuvre.

# Hypothèse 8



- Nouveau bâtiment pour l'EJC, le cycle 1 (1H-4H) et le cycle 2 (5H-8H) à Champ Martin ou à la place du bâtiment de la ludothèque ou ailleurs dans la commune.
- Possibilité d'introduire le « cycle élémentaire ».
- La maison de l'enfance n'est pas modifiée.
- Abandon du bâtiment de l'EP-M, de l'EP-B et de l'EP-P qui peuvent être vendus, loués ou démolis.
- Démolition du bâtiment de la ludothèque et de la fanfare (option).
- Possibilité de reloger la fanfare, la bourgeoisie et la ludothèque dans le nouveau bâtiment.

Pour	Contre
Maison de l'enfance reste à l'identique	Coûts importants pour le nouveau bâtiment du cycle 1 et 2 de l'EP et de l'EJC
Possibilité d'introduire le « cycle élémentaire » comme ailleurs dans le canton	Abandon du bâtiment de l'EP-M, l'EP-B et de l'EP-P qui sont des bâtiments emblématiques
Ecole primaire sur un seul site	
Nouveau bâtiment pour le cycle 1 et le cycle 2 de l'EP et pour l'EJC	
EJC sur un seul site	
Pas de coûts de rénovation de l'EP-M, de l'EP-B et de l'EP-P	

*Cycle élémentaire : Classes de 1-2H et classes de 3-4H avec quelques leçons en commun (chaque élève évolue à son rythme)*

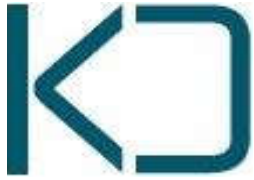
## Coûts

■ Nouveau bâtiment global :	16'458'750.-
■ Total	<b>16'458'750.-</b>

## Conclusions

Cette hypothèse n'a pas été retenue, car la suppression ou la vente des bâtiments de l'EP-M, de l'EP-B et de l'EP-P est politiquement difficile à défendre et difficile à mettre en œuvre.

# **ANNEXE 8**



KIPFER DANAEL CAO  
Bureau technique du bâtiment

Danael Kipfer  
d.kipfer@kd-architecture.ch  
+41 (0) 32 487 33 15  
+41 (0) 79 451 44 50

Grand Rue 149  
2720 Tramelan  
www.kd-architecture.ch

**Réorganisation des écoles  
2735 Valbirse**

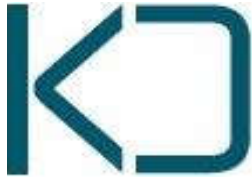
**Commune municipale de Valbirse  
2735 Valbirse**

## RECAPITULATIF COÛTS DE RENOVATION + NOUVEAU BAT ECOLE MALLERAY

POS	LIBELLE		MONTANTS
1.	NOUVEAU BATIMENT ECOLE MALLERAY	Fr.	7 456 250.00
2.	RENOVATION ECOLE PRIMAIRE MALLERAY POUR EJC	Fr.	2 588 000.00
3.	RENOVATION ECOLE PRIMAIRE BEVILARD	Fr.	1 676 000.00
4.	RESERVE	Fr.	479 750.00
<b>COÛT DE CONSTRUCTION TOTAL</b>			<b>Fr. 12 200 000.00</b>

Tramelan, le 04.oct.19

Danael Kipfer



KIPFER DANAEL CAO  
Bureau technique du bâtiment

Danael Kipfer  
d.kipfer@kd-architecture.ch  
+41 (0) 32 487 33 15  
+41 (0) 79 451 44 50

Grand Rue 149  
2720 Tramelan  
www.kd-architecture.ch

**Réorganisation des écoles  
2735 Valbirse**

**Commune municipale de Valbirse  
2735 Valbirse**

## RENOVATION ECOLE DE MALLERAY

CFC	LIBELLE		MONTANTS
1	DEMOLITION BÂTIMENT EJC ACTUEL	Fr.	95 000.00
2	BATIMENT	Fr.	2 273 000.00
4	AMENAGEMENTS EXTERIEURS EMPLACEMENT EJC ACTUEL	Fr.	180 000.00
5	FRAIS ACCESSOIRES ET COMPTES D'ATTENTE	Taxe abri Raccordement eau + élec + TV Assurance	Fr. 40 000.00
<b>COUT DE CONSTRUCTION TOTAL</b>			<b>Fr. 2 588 000.00</b>

Tramelan, le 04.oct.19





KIPFER DANAEL CAO  
Bureau technique du bâtiment

Affaire

**Réorganisation des écoles  
2735 Valbirse**

Maître de  
l'ouvrage

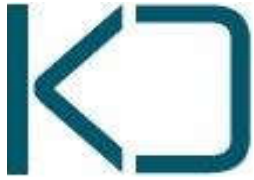
**Commune municipale de Valbirse  
2735 Valbirse**

Date devis

**04.oct.19**

## RENOVATION DE L'ECOLE PRIMAIRE DE MALLERAY

CFC	LIBELLE		MONTANT	remarque
211	MACONNERIE (y c. démoliton de certains murs)	Fr.	315 000.00	y c. dégagement fen. s-sol
211.1	ECAHFAUDAGE	Fr.	35 000.00	
221	FENÊTRES & PORTE EXT.	Fr.	230 000.00	
222	REFECTION TOITURE	Fr.	195 000.00	
228	STORES, VOLETS ET PORTE DE GARAGE	Fr.	94 000.00	
230	ELECTRICITE	Fr.	150 000.00	
240	CHAUFFAGE	Fr.	75 000.00	
250	SANITAIRE	Fr.	20 000.00	
251	APPAREILS SANITAIRE	Fr.	28 000.00	
258	CUISINE	Fr.	18 000.00	
272	SERRURERIE (y compris monte-personnes)	Fr.	115 000.00	
273	MENUISERIE (porte int., tablette fen int. etc)	Fr.	65 000.00	
281.5	REVETEMENTS DE SOLS	Fr.	245 000.00	
281.6	CARRELAGES PAROIE SANITAIRE	Fr.	42 000.00	
282	CREPISSAGE INTERIEUR y c. peinture	Fr.	245 000.00	
283	PLAFONDS	Fr.	125 000.00	
287	NETTOYAGES	Fr.	21 000.00	
289	DIVERS (env. 5%)	Fr.	100 000.00	100 900.00
291	HONORAIRES ARCHITECTE (env. 6%)	Fr.	125 000.00	127 080.00
292	HONORAIRES INGENIEUR CIVIL	Fr.	25 000.00	
296	HONORAIRES SPECIALISTES	Fr.	5 000.00	
<b>TOTAL DEVIS</b>			<b>Fr. 2 273 000.00</b>	



KIPFER DANAEL CAO  
Bureau technique du bâtiment

Danael Kipfer  
d.kipfer@kd-architecture.ch  
+41 (0) 32 487 33 15  
+41 (0) 79 451 44 50

Grand Rue 149  
2720 Tramelan  
www.kd-architecture.ch

**Réorganisation des écoles  
2735 Valbirse**

**Commune municipale de Valbirse  
2735 Valbirse**

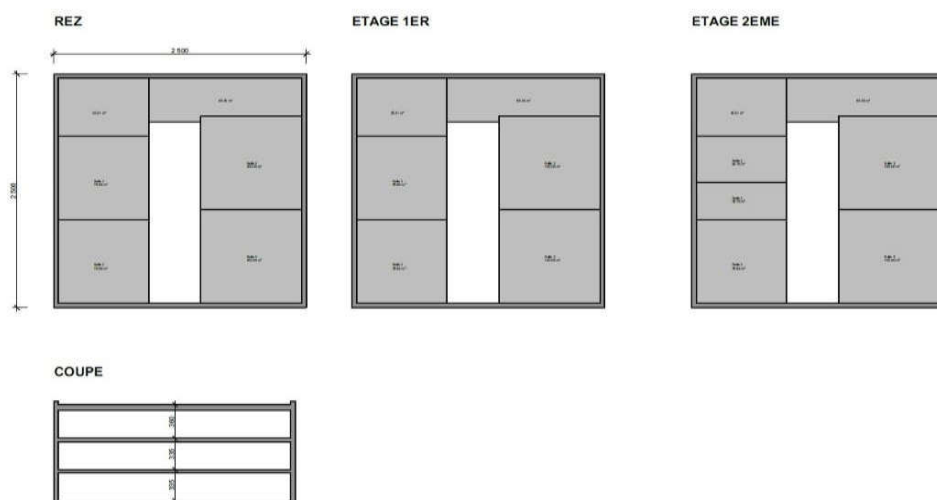
## CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR L'ECOLE PRIMAIRE DE MALLERAY

CFC	LIBELLE			MONTANTS
0	ACHAT	Terrain	Fr.	
2	BATIMENT		Fr.	7 006 250.00
4	AMENAGEMENTS EXTERIEURS		Fr.	350 000.00
5	FRAIS ACCESSOIRES ET COMPTES D'ATTENTE	Taxe abri Raccordement eau + élec + TV Assurance	Fr.	100 000.00
<b>COUT DE CONSTRUCTION TOTAL</b>			<b>Fr.</b>	<b>7 456 250.00</b>

Tramelan, le 04.oct.19

Commune de  
**2735 Valbirse**

Concerne : Valbirse  
Aménagement des bâtiments scolaires



### CALCUL DU CUBE SIA

- Rez-de-chaussée = 7 374.99 m<sup>3</sup>  
 $25.00 \times 25.00 \times 3.35 = 2\,093.75$   
 $25.00 \times 25.00 \times 1.00 = 625.00$  suppl. locaux isolés

- Etage 1er  
 $25.00 \times 25.00 \times 3.35 = 2\,093.75$

- Etage 2ème  
 $25.00 \times 25.00 \times 3.60 = 2\,250.00$   
 $25.00 \times 25.00 \times 0.50 = 312.50$  suppl. toiture

Total du cube SIA ( arrondi au m<sup>3</sup> ) = **7 375.00 m<sup>3</sup>**

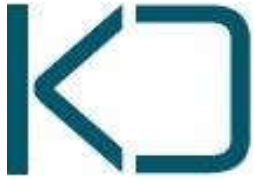
### CALCUL DU PRIX AU CUBE SIA

$7\,375.00 \times 950.00 = \mathbf{7\,006\,250.00 \text{ Frs}}$

**TOTAL = 7 006 250.00 Frs**

Tramelan, le 28 août 2019

Danael Kipfer



KIPFER DANAEL CAO  
Bureau technique du bâtiment

Danael Kipfer  
d.kipfer@kd-architecture.ch  
+41 (0) 32 487 33 15  
+41 (0) 79 451 44 50

Grand Rue 149  
2720 Tramelan  
www.kd-architecture.ch

**Réorganisation des écoles  
2735 Valbirse**

**Commune municipale de Valbirse  
2735 Valbirse**

## RENOVATION ECOLE DE BEVILARD

CFC	LIBELLE		MONTANTS
1			Fr.
2	BATIMENT		Fr. 1 586 000.00
4	AMENAGEMENTS EXTERIEURS		Fr. 50 000.00
5	FRAIS ACCESSOIRES ET COMPTES D'ATTENTE	Taxe abri Raccordement eau + élec + TV Assurance	Fr. 40 000.00
<b>COUT DE CONSTRUCTION TOTAL</b>			<b>Fr. 1 676 000.00</b>

Tramelan, le 04.oct.19



KIPFER DANAEL CAO  
Bureau technique du bâtiment

Affaire

**Réorganisation des écoles  
2735 Valbirse**

Maître de  
l'ouvrage

**Commune municipale de Valbirse  
2735 Valbirse**

Date devis

**04.oct.19**

## RENOVATION DE L'ECOLE PRIMAIRE DE BEVILARD

CFC	LIBELLE		MONTANT	remarque
211	MACONNERIE (y c. démoliton de certains murs)	Fr.		
211.1	ECHAFAUDAGE	Fr.	45 000.00	
221	FENÊTRES & PORTE EXT.	Fr.	255 000.00	
222	REFECTION TOITURE	Fr.	260 000.00	
228	STORES, VOLETS ET PORTE DE GARAGE	Fr.	160 000.00	
230	ELECTRICITE	Fr.		
240	CHAUFFAGE	Fr.		
250	SANITAIRE	Fr.	35 000.00	
251	APPAREILS SANITAIRE	Fr.	42 000.00	
258	CUISINE	Fr.		
273	MENUISERIE (porte int., tablette fen int. etc)	Fr.	50 000.00	
281.5	REVETEMENTS DE SOLS	Fr.		
281.6	CARRELAGES PAROIE SANITAIRE	Fr.	45 000.00	
282	CREPISSAGE INTERIEUR y c. peinture	Fr.	380 000.00	
283	PLAFONDS	Fr.	126 000.00	
287	NETTOYAGES	Fr.	28 000.00	
289	DIVERS (env. 5%)	Fr.	70 000.00	71 300.00
291	HONORAIRES ARCHITECTE (env. 6%)	Fr.	85 000.00	89 760.00
292	HONORAIRES INGENIEUR CIVIL	Fr.		
296	HONORAIRES SPECIALISTES	Fr.	5 000.00	
<b>TOTAL DEVIS</b>		<b>Fr.</b>	<b>1 586 000.00</b>	